



Bilan investissement responsable 2021



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Sommaire

04

Introduction

Les 4 faits marquants de l'année

8

Partie 1

Gouvernance des enjeux liés à la durabilité

28

Témoignage

Mesurer l'empreinte biodiversité

Antoine Cadi, directeur de la recherche et de l'innovation - **CDC Biodiversité**

20

Partie 2

Intégration des enjeux liés à la durabilité dans la stratégie

40

Témoignage

Jean-Baptiste Olivier, responsable du département pilotage transverse des risques

38

Partie 3

Gestion des risques de durabilité

58

Témoignage

Joël Prohin, directeur de la gestion des placements

La Net-Zero Asset Owner Alliance, un enjeu majeur pour la Caisse des Dépôts

54

Partie 4

Indicateurs et résultats des enjeux liés à la durabilité

72

Annexes

- Faits marquants 2021 des entités
- Synthèse des informations requises par le décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie-climat

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



ERRATUM

Dans le rapport publié en juin 2022, des erreurs figuraient dans les graphiques et tableaux des pages 57 et 60. Cette version de novembre 2022 est corrigée.



COUVERTURE : MARIE VOCCIA, ÉCOLOGUE DE LA SOCIÉTÉ CDC BIODIVERSITÉ, FILIALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS, EFFECTUE LE COMPTAGE DES PAPILLONS FADETS DES LAÏCHES, DANS UNE PARCELLE TEST DE LA FORÊT DES LANDES, À PROXIMITÉ DE L'AUTOROUTE A65, AU NIVEAU DE CAPTIEUX, DANS LAQUELLE LES PINS ONT ÉTÉ PLANTÉS SANS DÉSHÉRBAGE. © Sébastien Ortola / REA - Caisse des Dépôts / 2020.



© Frédérique Pias

Virginie Chapron-du Jeu

DIRECTRICE DES FINANCES DU GROUPE

Dans un environnement toujours marqué par la crise sanitaire, l'année 2021 a été celle de la poursuite du plan de relance, avec un enjeu majeur : orienter son déploiement vers une économie plus soutenable. Dans cette perspective, les pratiques d'investissement responsable se révèlent plus que jamais indispensables.

Dans ce contexte, le groupe Caisse des Dépôts a mobilisé l'ensemble de ses métiers pour contribuer activement à cette réorientation des financements en faveur de la transition écologique et énergétique. En 2021, ce sont 17,3 Md€ qui ont été mobilisés à l'échelle du Groupe pour financer la transition écologique dans tous les domaines (immobilier, énergie, transports, etc.).

La crise du Covid-19 a révélé la nécessité de traiter les enjeux de transition écologique de façon systémique : ne pas traiter seulement l'atténuation du changement climatique, mais aussi la préservation des écosystèmes, les enjeux de transition juste et d'adaptation.

Afin d'œuvrer en ce sens, le groupe Caisse des Dépôts a intégré tous ces sujets dans sa stratégie d'investissement responsable et pris de nouveaux engagements : la Caisse des Dépôts a adopté une nouvelle cible intermédiaire de réduction de - 55 % de l'empreinte carbone des portefeuilles d'actifs d'ici à 2030 par rapport à 2020 établie dans le cadre de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) ; nous avons renforcé notre politique à l'échelle du Groupe sur l'encadrement des énergies fossiles et adopté un plan d'action en faveur de la biodiversité.

En 2021, ce sont 17,3 Md€ qui ont été mobilisés à l'échelle du Groupe pour financer la transition écologique dans tous les domaines.

L'année 2021 a aussi été marquée par l'entrée en vigueur de plusieurs réglementations européennes et françaises en matière d'investissement responsable, qui permettront de renforcer la transparence et la comparabilité des pratiques d'investissement responsable. Ce rapport présente ainsi le reporting du groupe Caisse des Dépôts sur les exigences de l'article 29 de la loi Énergie-climat et la phase d'éligibilité de la taxonomie européenne. Nous avons choisi de publier, dès cette année, des indicateurs en matière climatique et liés à la biodiversité (montant des expositions aux énergies fossiles, éligibilité de l'investissement et empreinte de biodiversité) et un état des lieux de nos premiers travaux en matière de gestion des risques climatiques.

Le groupe Caisse des Dépôts souhaite également, à travers ce rapport, répondre à l'ensemble des recommandations de la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD) ; c'est pourquoi ce bilan 2021 a été structuré selon les quatre axes préconisés par celle-ci : gouvernance, stratégie, gestion des risques, indicateurs et résultats.

Le groupe Caisse des Dépôts accueille très favorablement ces nouvelles réglementations.

Elles permettront de clarifier et de renforcer le cadre de transparence extra-financière des investisseurs. Elles permettront aussi aux investisseurs responsables de mieux sélectionner, à terme, les entreprises dans lesquelles ils investissent en fonction de leur performance selon des critères

environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

J'espère ainsi que ce rapport répondra au mieux à vos attentes et vous en souhaite une bonne lecture !



Introduction

Ce bilan présente la politique d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts, ses évolutions et sa mise en œuvre en toute transparence, conformément à la loi Énergie-climat. L'annexe II fournit une vision synthétique du lien entre le contenu de ce bilan et les critères issus du décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie-climat.

Ce bilan a été construit selon les quatre piliers de la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*, afin de répondre aux recommandations de ce référentiel.

Au service de l'intérêt général

La démarche d'investisseur responsable est au cœur des actions du groupe Caisse des Dépôts. À l'intersection du domaine public et du secteur privé concurrentiel, le Groupe est entièrement dédié au service de l'intérêt général. Alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, le groupe Caisse des Dépôts s'engage au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous. Cette raison d'être se traduit par une conception de la création de valeur plurielle à long terme de son activité, qui recouvre de manière équilibrée :

- **la valeur financière** : la sécurité des dépôts qui lui sont confiés, le rendement de long terme de son portefeuille, la récurrence de ses revenus,
- **la valeur immatérielle** : la préservation de la confiance que le Groupe inspire à ses bénéficiaires et à ses partenaires, y compris au niveau territorial,
- **la valeur sociétale** : l'impact de ses activités sur la société et l'environnement, et la satisfaction des besoins des bénéficiaires finaux qui nourrissent les priorités stratégiques.

Ambition 100 % responsable

En cohérence avec cette identité, le Groupe s'emploie, comme investisseur de long terme, à appréhender les opportunités et risques caractérisant ses investissements potentiels et réalisés, pour que 100 % de ses investissements demeurent sous analyse ESG.

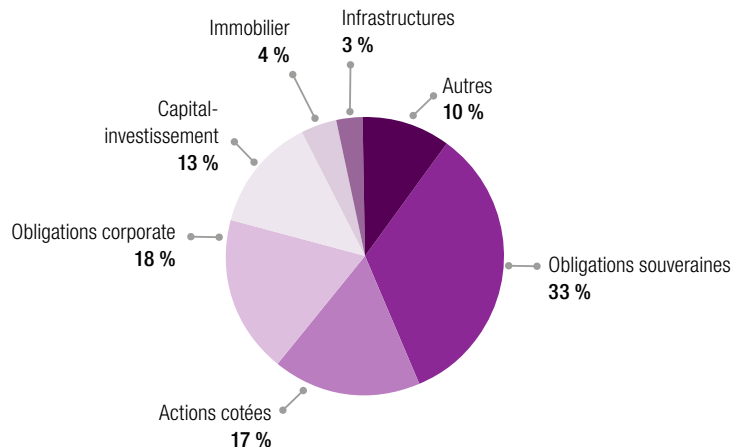
Cette démarche s'inscrit dans une dynamique d'approfondissement continu, partagée entre ses différents métiers financiers : les gestions d'actifs, la Banque des Territoires, les filiales financières de la gestion des participations stratégiques, dont STOA⁽¹⁾, le financement et le développement des entreprises au travers de Bpifrance, La Banque Postale Asset Management / CNP Assurances et, enfin, la direction des politiques sociales, **soit plus de 690 Md€ d'euros sous gestion⁽²⁾**.

(1) Véhicule d'investissement, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'AFD, destiné à financer des infrastructures sur les marchés émergents.

(2) Calcul effectué sans quote-part.

(3) Les encours comptabilisés par classes d'actifs couvrent ceux de la Caisse des Dépôts, de Bpifrance, STOA, et le groupe La Poste. La catégorie « Autres » représente principalement des placements de trésorerie.

RÉPARTITION DES ENCOURS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS À FIN 2021⁽³⁾



Les 4 faits marquants de l'année

Des engagements climat renforcés

Pour contribuer à limiter le réchauffement mondial à 1,5 °C d'ici à la fin du siècle, le Groupe s'est fixé un objectif d'alignement de ses métiers financiers sur un **objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050**, et a inscrit ses financements et investissements en France dans le cadre des orientations de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

☐ Accélération des financements verts

Dans le cadre de l'engagement du Groupe de financer la transition écologique à hauteur de 60 Md€ sur la période 2020-2024, les financements verts ont augmenté de 30 % en 2021 par rapport à 2020 : le Groupe a mobilisé 30,6 Md€ pour la transition sur 2020-2021, atteignant ainsi, en deux ans, plus de 50 % de sa cible à l'horizon 2024.

☐ Renforcement de l'encadrement des financements bruns

À l'occasion du **Climate Finance Day, le 26 octobre 2021**, le groupe Caisse des Dépôts a annoncé le renforcement de l'encadrement de ses financements aux énergies fossiles. Les entités financières du Groupe appliquent une sélectivité accrue sur le secteur du pétrole, du gaz et sur le charbon, n'investissent pas et ne financent pas les entreprises dont l'exposition au pétrole et au gaz de schiste, aux sables bitumineux et aux ressources issues de la zone arctique représente plus de 10 % du chiffre d'affaires et s'engagent, en outre, à renforcer leur dialogue actionnarial avec les entreprises de ces secteurs.

☐ Alignement des portefeuilles de placement

Le groupe Caisse des Dépôts est engagé depuis 2014 dans la réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles et membre fondateur, depuis 2019, de la Net-Zero Asset Owner Alliance. **Dans ce cadre, il renforce ses engagements, en 2022, en se dotant**

d'une nouvelle cible de décarbonisation de - 55 % à l'horizon 2030 pour ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises.

☐ Une politique climatique au-delà des seuls métiers financiers déclinée par secteurs

Les travaux de recherche d'engagements sur le climat ont concerné en 2021 tous les métiers et entités du groupe Caisse des Dépôts, au-delà des seuls métiers financiers. Des lignes sectorielles climat pour l'immobilier et les transports, deux secteurs clés pour la transition bas carbone, ont été validées en juin 2021 et avril 2022.

L'adoption du plan d'action biodiversité

À l'occasion du One Planet Summit, la Caisse des Dépôts a dévoilé le 11 janvier 2021 son premier plan d'action biodiversité. Validé en juin par l'initiative Entreprises engagées pour la nature piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et le ministère de la Transition écologique, ce plan repose sur 4 axes : la mesure de l'empreinte biodiversité des activités du Groupe, la réduction des impacts négatifs, l'accroissement des impacts positifs et l'accompagnement de la recherche et de la formation.

Le 7 septembre 2021, le Groupe a organisé sa 1^{re} « Journée de la nature » pour faire connaître les solutions qu'il déploie, auprès des collectivités locales, des entreprises et acteurs financiers, pour les aider à réduire leur empreinte sur la biodiversité.

En septembre 2021, plusieurs entités financières du Groupe ont rejoint l'initiative *Finance for Biodiversity* dont la Caisse des Dépôts était signataire depuis sa création en 2020. La Banque Postale, CNP Assurances et STOA se sont ainsi engagés à respecter les 5 points de cette [charte](#) et contribuent à l'intégration des enjeux de biodiversité dans la finance.

RETROUVEZ LA TOTALITÉ DE CES ENGAGEMENTS DANS LA PARTIE « STRATÉGIE ».



RETROUVEZ LE DÉTAIL DE CE PLAN D'ACTION DANS LA PARTIE « STRATÉGIE ».



RETROUVEZ TOUT LE CONTENU SUR [HTTPS://JOURNEEDELANATURE-2021-CDC.FR/](https://journeedelanature-2021-cdc.fr/)



Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, La Banque Postale Asset Management, CNP Assurances et CDC Habitat ont signé un appel adressé aux gouvernements pour les inciter à être ambitieux dans les négociations sur le cadre post-2020 en amont de la première partie de la COP15 biodiversité. Au total, ce sont 78 institutions financières gérant plus de 10 trillions de dollars qui ont porté ce message.

En décembre 2021, la Caisse des Dépôts a adhéré à l'initiative FAIRR, qui s'intéresse aux questions ESG dans l'élevage et, plus globalement, la production de protéines, où les enjeux de biodiversité, de pollution et de déforestation notamment sont majeurs. Cette adhésion permettra à la Caisse des Dépôts d'améliorer sa compréhension et l'intégration de ces sujets dans ses activités ainsi que la qualité de son dialogue actionnarial avec les entreprises de ces secteurs.

La participation aux travaux de transition juste

La prise en compte des enjeux sociaux de la transition écologique est absolument nécessaire afin d'atteindre les objectifs pour le climat et la biodiversité. C'est tout l'objet de la transition juste. Or les informations disponibles en la matière, sur les sociétés, et les indicateurs qui croiseraient les enjeux environnementaux et sociaux sont aujourd'hui très insuffisants.

Au sein de *Finance for Tomorrow*, l'initiative de la Place de Paris pour une finance durable, la Caisse des Dépôts est membre fondateur de la Coalition des investisseurs pour une transition juste, lancée fin juin 2021 et présentée lors de la COP26 à Glasgow au mois de novembre 2021.

Cette coalition a un triple objectif :

- encourager les entreprises à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale en dialoguant de manière régulière avec elles,
- promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs d'activité les plus impactés par la transition environnementale,
- faciliter la collaboration entre investisseurs et entreprises.

L'initiative se donne pour but d'identifier les bonnes pratiques en matière de transition juste, qui donneront lieu à un engagement actionnarial collectif d'entreprises dans les secteurs financier, immobilier, agroalimentaire, des transports et de l'énergie, et pourront

être capitalisées au sein d'un *data hub* sur la transition juste en partenariat avec la *World Benchmarking Alliance*.

À terme, l'initiative vise de surcroît la création d'une chaire « transition juste » dont la conception a été confiée à l'Institut Louis Bachelier.

<https://www.investorsjusttransition.com/>

Lancement des travaux sur l'adaptation au changement climatique

Afin d'anticiper les risques des dérèglements climatiques qui affecteront les territoires mais aussi ses activités, le Groupe a lancé en 2022 des travaux d'adaptation au changement climatique. La Banque des Territoires construit une offre d'accompagnement des territoires. S'appuyant sur les travaux d'évaluation des risques physiques de ses portefeuilles, le Groupe déploie un plan d'adaptation progressif, par classes d'actifs, à commencer par l'immobilier et les infrastructures.

INVESTORS FOR
A JUST
TRANSITION



LIGNE 2 DU TRAMWAY DE NICE, DONT LA CONSTRUCTION A ÉTÉ EN PARTIE FINANCÉE PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES.





Gouvernance des enjeux liés à la durabilité

Les instances de gouvernance du Groupe, le comité exécutif et la Commission de surveillance supervisent et valident le développement de la politique d'investissement responsable.



Supervision par la Commission de surveillance

Des expériences reconnues sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

La Commission de surveillance est présidée par Sophie Errante, députée de Loire-Atlantique.

Elle est composée de 16 membres dont 5 parlementaires, 2 représentants du personnel, 1 représentant de l'État et **8 personnalités qualifiées désignées en raison de leur connaissance des enjeux économiques, financiers et liés au développement durable.**

Trois experts disposent particulièrement d'une longue expérience professionnelle dans le domaine du développement durable (présidence du think tank Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), ex-directrice du développement durable d'un grand groupe du secteur de l'énergie, ex-présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et directrice de cabinet du ministre de la Transition écologique).


En plus d'être commissaires au sein de la Caisse des Dépôts, **ils œuvrent régulièrement pour faire avancer la connaissance sur les enjeux climatiques, de finance durable, ou encore d'investissement responsable au sein de divers comités** (exemple : l'une des commissaires surveillantes dirige le comité du label ISR).

Une supervision rigoureuse

La Commission de surveillance veille à la bonne gestion du Groupe et à la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général.

Elle supervise notamment les enjeux liés à l'investissement responsable et recommande successivement des actions à mettre en place pour orienter le Groupe vers les meilleures pratiques de place, à travers plusieurs comités :

- **le comité d'investissement** : toute décision d'investissement relative aux filiales ou à des opérations de fusion-acquisition ayant un impact significatif sur les équilibres du Groupe fait l'objet d'une décision en comité des engagements Groupe, dans le cadre duquel une analyse approfondie des enjeux ESG est réalisée en amont de la prise de décision. Cette analyse permet de formuler un avis sur les impacts en matière de développement durable pris en considération au même titre que les avis financiers, juridiques et des risques. Les investissements stratégiques ou d'un montant supérieur ou égal à 150 M€, intégrant ces analyses, sont présentés, pour avis, par le directeur général de la Caisse des Dépôts au comité des investissements de la Commission de surveillance,
- **le comité d'audit et des risques** : il veille notamment au respect des indicateurs d'appétit au risque et recommande des actions à mettre en place en matière d'intégration des risques ESG,
- **le comité stratégique** : il vise à contrôler la bonne réalisation du plan stratégique, dont les axes de transition écologique et de cohésion sociale et le plan d'action Objectifs de développement durable (ODD). Jusqu'en 2021, ce comité supervisait également les engagements de politique durable,
- **le comité éthique et RSE** : ce nouveau comité, créé à compter de 2022, s'intéressera plus spécifiquement aux engagements en matière d'éthique et de politique durable.



Trois experts œuvrent pour faire avancer la connaissance sur les enjeux climatiques, de finance durable, ou encore d'investissement responsable au sein de divers comités.

Pilotage par la direction générale

Des engagements solides sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Compte tenu de la mission d'intérêt général et de la priorité donnée à la transition écologique dans la stratégie du groupe Caisse des Dépôts, les membres du comité exécutif ont tous intégré dans leur feuille de route les enjeux de développement durable.

Le directeur général et les membres du comité exécutif participent au comité de parties prenantes dans le cadre duquel des experts de haut niveau du climat, de la biodiversité et des enjeux de cohésion sociale interviennent régulièrement. Les membres du comité exécutif participent également fréquemment à des conférences traitant de ces questions.

Le département politique durable diffuse auprès des membres du comité exécutif une veille continue sur les enjeux nationaux et internationaux relatifs au climat et à la biodiversité. Ce département étant intégré au sein de la direction des finances pour assurer une parfaite articulation entre pilotage stratégique et financier et pilotage extra-financier, la directrice des finances porte au sein du comité exécutif les enjeux de développement durable et y fait valider la mise en œuvre de la politique durable de manière régulière.

L'ensemble des membres du comité exécutif (directeur de la Banque des Territoires, directeur de la gestion d'actifs, directeur du pilotage des filiales et participations stratégiques, directrice des risques, directrice de la communication, directeur des affaires juridiques, secrétaire général, directrice des finances et directeur des ressources humaines) ont tous intégré les enjeux ESG parmi les priorités de leur direction et disposent d'une expérience éprouvée en matière de développement durable.

Un pilotage au service de l'intérêt général

Le directeur général de la Caisse des Dépôts est nommé pour cinq ans par décret du président de la République après auditions devant la commission des finances du Parlement.

Les membres du comité exécutif supervisent la mise en œuvre de la stratégie durable du Groupe, valident les nouveaux engagements, arbitrent sur les potentiels impacts stratégiques et sont tenus informés des travaux sur les risques financiers climatiques.

↓ **ÉRIC LOMBARD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA CAISSE DES
DÉPÔTS.**



Rôle et organisation de la Politique durable du Groupe

Un département dédié

Le département de la politique durable du Groupe est dirigé par la directrice de la politique durable et est composé de 7 experts permanents qui coordonnent les politiques de développement durable du Groupe dans le cadre de groupes de travail transversaux réunissant l'ensemble des entités du Groupe. L'équipe du département de la politique durable veille chaque jour au pilotage des sujets ESG au niveau du Groupe.

Elle est chargée notamment :

- de coordonner les activités du Groupe en matière de climat, de biodiversité, d'ODD, d'investissement responsable, de reporting ESG,
- de renforcer les engagements du Groupe en matière de durabilité,
- d'intégrer les exigences réglementaires en matière de reporting extra-financier,
- de soutenir les équipes métiers en matière d'engagement actionnarial et de trajectoire bas carbone ou encore de travaux d'adaptation,
- de consolider et de veiller à la mobilisation de financements verts,
- d'assurer l'atteinte de l'objectif d'alignement des portefeuilles de placements financiers sur un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Un comité de pilotage développement durable

Présidé par la directrice des finances et piloté par le département de la politique durable, le comité de pilotage développement durable rassemble des responsables du développement durable de l'ensemble des entités du Groupe et se réunit 4 fois par an pour fixer les orientations ESG du Groupe.

Il permet :

- de présenter ou de rappeler les ambitions du Groupe en matière de développement durable qui sont communiquées par la gouvernance,
- d'examiner les actions du Groupe en matière de développement durable, en particulier pour lutter contre le changement climatique,
- de renforcer les engagements du Groupe dans l'ensemble des domaines du développement durable et d'appeler les filiales et participations stratégiques à intégrer différents groupes de travail du Groupe ou d'organismes externes,
- d'évaluer l'ensemble des politiques et des stratégies du Groupe,
- d'effectuer un contrôle sur la remontée des indicateurs de collecte et de procéder à un examen régulier du processus d'identification et d'évaluation des risques ESG.

Une coordination étroite avec les filiales

Le département coordonne **plusieurs groupes de travail** sur le climat, la biodiversité, les transports, l'immobilier, les énergies fossiles, la taxonomie ou encore l'adaptation et participe à plusieurs comités / ateliers avec l'ensemble des filiales et participations stratégiques et les fonctions supports (juridique, risques, conformité, informatique, achats, etc.).

En matière d'investissement responsable, le **réseau des investisseurs responsables** fédère les responsables des équipes d'investissement, des fonctions supports et des expertises ESG, regroupant ainsi plus de 40 contributeurs.

L'ensemble des thématiques ESG traitées dans les groupes de travail y sont abordées afin de renforcer les engagements des entités financières du Groupe en matière d'investissement responsable.

L'intégration du département au sein de la direction des finances lui permet de bénéficier d'un fort appui pour lier la durabilité aux sujets financiers. En témoigne l'intégration depuis 2019 des indicateurs liés aux ODD dans les perspectives stratégiques à moyen terme du Groupe.

Organisation du dispositif de supervision des risques ESG

Un comité de pilotage des risques ESG au sein de la Caisse des Dépôts

Un **comité de pilotage des risques ESG** assure la mise en place de la feuille de route risques ESG visant à intégrer ces facteurs de risque au sein du cadre conventionnel de gestion des risques.

Il est **codirigé par le département de la politique durable et la direction des risques**.

Réuni tous les mois, le comité de pilotage des risques ESG est chargé :

- de renforcer l'intégration des risques ESG dans les pratiques du Groupe,
- de procéder à un examen régulier du processus d'identification et d'évaluation des risques ESG, en particulier climatiques, et des hypothèses méthodologiques sous-jacentes,
- d'évaluer l'ensemble des risques ESG significatifs et des politiques de gestion à adopter, en termes de politique risques de gestion et de réduction,
- de surveiller les indicateurs de remontée dans le cadre de l'appétit aux risques,
- d'apprécier les politiques des filiales en matière d'intégration des risques ESG.

📌 Perspectives 2022

Avec une forte volonté de transversalité pour intégrer les risques ESG dans l'ensemble du cadre conventionnel de gestion des risques, 4 groupes de travail seront mobilisés pour renforcer la feuille de route existante en matière de risques ESG.

Une coordination étroite avec les filiales

Depuis 2020, la direction des risques coordonne au niveau du Groupe un **réseau risques ESG, en co-pilotage avec le département de la politique durable**, afin de partager les travaux menés par chaque entité, les bonnes pratiques, les méthodologies, les sources de données, ou encore de trouver des solutions face aux défis de modélisation à relever.

Afin de privilégier les échanges et le partage d'informations, le réseau se réunit tous les mois autour de thématiques ou de classes d'actifs spécifiques avec les interlocuteurs risques concernés.

Une intégration progressive au sein de la direction des risques

La direction des risques Groupe est responsable de l'analyse et de la mesure des risques extra-financiers, en coordination avec la direction du contrôle permanent, qui veille au bon suivi et à la maîtrise des risques opérationnels, et avec les directions de l'Établissement et les filiales. Elle en rend compte à la direction générale et à la Commission de surveillance. Au titre de leur impact sur les risques opérationnels et financiers, la direction des risques du Groupe intègre des risques extra-financiers dans la cartographie globale des risques du Groupe, d'une part, et dans le cadre du dispositif d'appétit au risque, d'autre part. Au titre de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), les risques extra-financiers ont fait également l'objet d'une cartographie distincte et détaillée, selon la même approche que pour la cartographie des risques du Groupe.



Équipes en appui

Une représentation complète et transverse du Groupe

En étroite coordination avec le département de la politique durable, **23,9 équivalents temps plein** au sein de l'Établissement public sont en responsabilité directe sur les sujets ESG. Leurs missions sont consacrées à 100 % au suivi de ces sujets.

Au niveau Groupe, **plus de 260 contributeurs** veillent à intégrer les sujets d'investissement responsable au sein du Groupe. Chaque fonction support y est aujourd'hui représentée, les enjeux ESG devenant totalement transverses (directions juridique, comptable, des achats, de l'information, etc.).

Chacun de ces référents est chargé de soutenir son équipe métier dans l'intégration des enjeux liés à la durabilité dans les activités et de coordonner la contribution de sa structure respective aux objectifs de la politique durable du Groupe.

Des métiers diversifiés en matière d'investissement responsable

Les quatre métiers et les deux participations stratégiques du groupe Caisse des Dépôts déclinent cette politique d'investisseur responsable, ainsi que ses principes, selon leur objet social, le mode de gestion de leurs portefeuilles et les différentes classes d'actifs gérées.

☐ Gestions d'actifs

Les gestions d'actifs (GDA) gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts.

Premier gérant d'actifs de statut public avec 225 Md€ d'encours d'actifs sous gestion,

GDA investit dans de nombreuses classes d'actifs (actions cotées et non cotées, obligations, immobilier, actifs monétaires, forêts), directement ou au travers de ses filiales :

- CDC Croissance, gérant de fonds actions accompagnant la croissance des petites et moyennes entreprises sur le long terme,
- la Société Forestière, gérant d'actifs forestiers privés qui propose à ses clients une gestion durable de leur patrimoine,
- CDC Investissement immobilier, gérant du portefeuille d'investissement en immobilier de placement de la Caisse des Dépôts.

Les portefeuilles de placement sont gérés dans une optique de long terme et, pour l'essentiel, en gestion directe et active. Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés au processus de gestion de l'ensemble de ces portefeuilles, grâce aux analyses par les équipes qui sont réalisées sur la base des documents publiés par les entreprises, des données de fournisseurs externes ou encore de la remontée des controverses.

☐ Banque des Territoires

La Banque des Territoires investit, principalement sous forme minoritaire, dans des projets, actifs et sociétés avec l'ambition d'agir pour des territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés via plusieurs classes d'actifs : immobilier, infrastructures, capital d'investissement d'entreprise (start-up, *corporate venture*), entreprises publiques locales (EPL), entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que fonds d'investissement dédiés.

Elle s'appuie notamment, depuis 2020, sur un outil de cotation extra-financière. Cet outil d'aide à la prise de décision permet d'analyser les qualités intrinsèques de nouveaux projets par rapport à leur impact ESG.



☐ Politiques sociales

La direction des politiques sociales (DPS) n'a qu'une ambition : faire de la Caisse des Dépôts un opérateur de référence de la cohésion sociale. Aux côtés du métier historique de gestion des retraites publiques se sont ajoutés ces dernières années la formation professionnelle et le handicap. Désormais, les domaines du grand âge et de la santé rejoignent les enjeux stratégiques de la Caisse des Dépôts.

La démarche d'investissement responsable de la DPS repose sur l'accompagnement des clients, notamment les régimes de retraite, soucieux d'intégrer des critères ESG dans leur gestion. C'est le cas particulièrement avec le régime de retraite complémentaire Ircantec. La direction des politiques sociales sélectionne des sociétés de gestion par appel d'offres sur la base notamment de critères ESG et la stratégie d'investissement (via un questionnaire). Pour certains investissements non cotés, DPS est co-investisseur avec d'autres structures de la Caisse des Dépôts, notamment sur des fonds à impact territorial. Dans le cadre de chacun de ses mandats de gestion, la direction vérifie la contribution des investissements aux critères ESG.

☐ Gestion des participations stratégiques

Ce métier est en charge des projets d'acquisition, de cession et du pilotage des filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts. Le métier accompagne leur développement financier et extra-financier dans le respect de la politique actionnariale reposant sur trois critères : l'intérêt à long terme des entreprises et de leurs parties prenantes, l'intérêt patrimonial de la Caisse des Dépôts et l'intérêt général.

Plus particulièrement, la filiale STOA, dédiée à l'investissement durable et de long terme dans des projets d'infrastructures et d'énergie sur les marchés émergents, s'inscrit ainsi dans la politique d'investissement responsable du Groupe.

☐ Bpifrance

Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État. Elle finance les entreprises, à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Pour les start-up, PME et ETI, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau et un programme d'accompagnement intensif pour les aider à croître de façon pérenne.

Dans cette mission, Bpifrance, via sa filiale opérationnelle Bpifrance Investissement, prend des participations minoritaires, directement et en fonds de fonds, dans des entreprises de toutes tailles. L'objectif premier de sa démarche d'investissement responsable est d'encourager les entreprises à développer une politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) adaptée à leur stade de développement. Intégrée à la politique climat du Groupe, Bpifrance s'est dotée d'un comité climat directement rattaché à son conseil d'administration.

☐ Le groupe La Poste

Depuis 2020, le groupe Caisse des Dépôts détient 66 % du groupe La Poste, intégrant La Banque Postale (LBP) ainsi que sa filiale La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et CNP Assurances.

La Banque Postale Asset Management est détenue à hauteur de 70 % par La Banque Postale, 25 % par Aegon Asset Management et 5 % par Malakoff Humanis. Leader de l'Investissement socialement responsable (ISR) sur les gestions de conviction multispécialiste, LBP/AM propose quatre pôles d'investissement : le pôle actions, par sa filiale Tocqueville Finance, le pôle actifs réels et privés (avec un focus dette), le pôle multi actifs et performance absolue, le pôle solutions quantitatives. À ses clients investisseurs institutionnels, assureurs, mutuelles, grandes entreprises et distributeurs externes, elle présente une offre en fonds ouverts, fonds dédiés et mandats.

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, **CNP Assurances** est présente dans 19 pays, dont 17 pays en Europe. CNP Assurances compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 11 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins de protection et de facilitation des parcours de vie des clients de chaque pays.



Comité des parties prenantes

Créé en juin 2020, le comité des parties prenantes du Groupe vise à la fois à :

- **aiguillonner** les choix du Groupe en matière de développement durable,
- apporter une **expertise** de haut niveau sur les sujets liés au climat, à la transition énergétique, à la biodiversité, à l'économie circulaire, ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale.

Il réunit des Organisations non gouvernementales environnementales (ONG), des think tanks, des centres de recherche (Fonds Mondial pour la Nature (WWF), I4CE, *Finance Watch*, Novethic), des associations de collectivités locales (Association des Maires de France Régions de France), une association d'épargnants (Cercle des épargnants), des représentants d'entreprises (Entreprises pour l'environnement, PME du secteur des énergies renouvelables),

des experts et académiques, ainsi que des banques publiques de développement (*Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW), Agence Française de Développement) et le président du Forum de l'investissement responsable.

Il se réunit **2 fois par an en présence du directeur général et de membres du comité exécutif du Groupe**, afin que ses recommandations soient directement **relayées au plus haut niveau**.

Depuis 2020, les réunions ont notamment porté sur :

- la politique climat du Groupe (18 juin 2020),
- la politique biodiversité (2 décembre 2020),
- les ODD, la transition juste et la « raison d'être » du Groupe (8 septembre 2021),
- la future Stratégie française énergie-climat et besoin de financements pour atteindre les objectifs climat (10 février 2022).



Politique de rémunération

Les objectifs stratégiques annuels des entités en matière d'investissement responsable sont traduits dans les objectifs des managers et, le cas échéant, dans ceux des équipes.

La Caisse des Dépôts définit ainsi des objectifs collectifs et individuels à ses **gérants**, se traduisant dans la part variable de leur rémunération. Au regard de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, la majorité des membres du comité exécutif disposent de critères ESG au sein de leur rémunération variable.

En 2021, pour répondre aux exigences de l'article 29 de la loi Énergie-climat, un plan d'action a été acté pour mieux intégrer les critères ESG au sein des rémunérations variables des membres du comité exécutif et des cadres dirigeants, notamment ceux pouvant être considérés comme « porteurs de risque ».

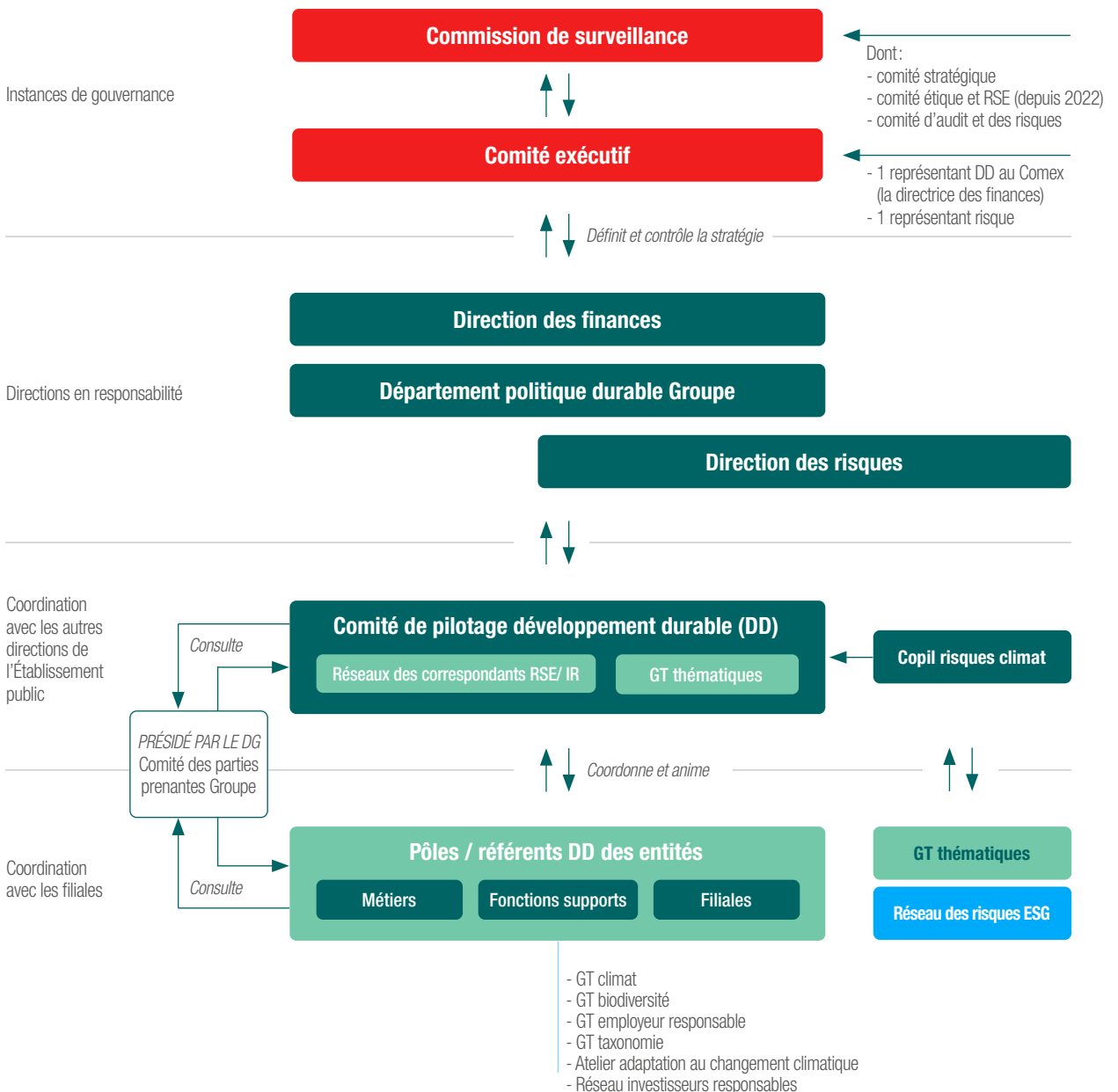
Par ailleurs, depuis 2020, un des critères de l'intéressement de tous les collaborateurs de la Caisse des Dépôts est adossé à l'atteinte du plan d'action ODD.

← →
**COLLABORATEURS
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS.**

© Simon Lambert / Heytham - FEA - Caisse des Dépôts / 2020



Une gouvernance globale de la politique durable du Groupe



Une gouvernance dédiée à l'investissement responsable

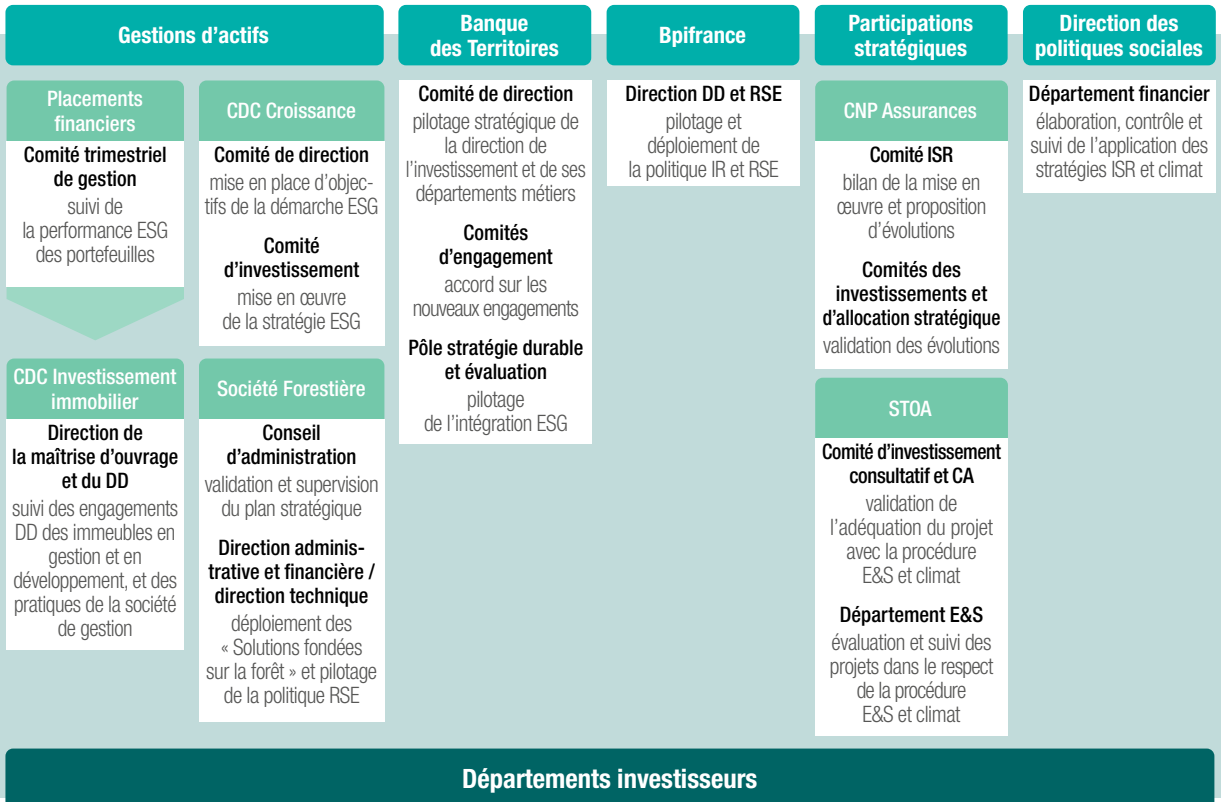
Comité de direction et Commission de surveillance Groupe

Définition et contrôle de la stratégie ESG, actualisation de la charte d'investissement responsable du Groupe et des politiques thématiques associées

Direction des finances du Groupe

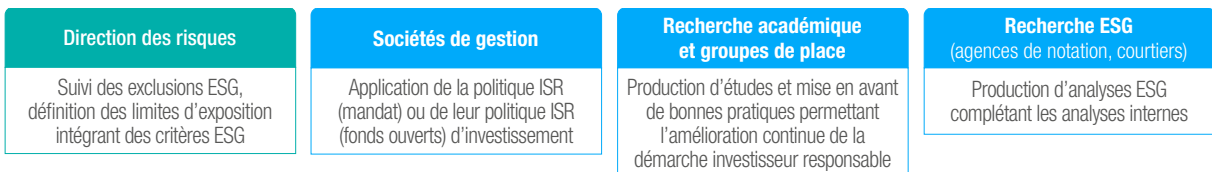
Département politique durable

coordonne le développement, le pilotage et le suivi de la stratégie IR du Groupe



Départements investisseurs

Application de la politique IR au processus d'investissement



■ Réseau des investisseurs responsables internes

■ Conseil et gestion externe

Cette représentation synthétique est hors groupe La Poste.



Intégration des enjeux liés à la durabilité dans la stratégie

Une stratégie d'investissement qui privilégie le long terme

La Caisse des Dépôts a une politique de gestion d'actifs prudente, de long terme et contracyclique. Celle-ci est définie à travers la planification financière pluriannuelle (allocation stratégique), déclinée dans les programmes annuels d'investissement.

Elle pratique ainsi :

- la détention sur le long terme,
- l'exclusion de certains types de produits et d'instruments (exemple : *hedge funds*),
- la limitation du recours aux produits dérivés aux seules fins des besoins de couverture,
- la prise de positions non spéculatives.

La politique d'investissement responsable s'intègre dans cette approche de long terme.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DES RÉSULTATS AU SEIN
DE LA PARTIE 4
« INDICATEURS ET
RÉSULTATS DES ENJEUX
LIÉS À LA DURABILITÉ ».



VALENCE, DANS LA DRÔME, BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME
ACTION CŒUR DE VILLE.



Renforcement des politiques du Groupe

Une charte d'investissement responsable depuis 2012

Depuis 2012, le groupe Caisse des Dépôts dispose d'une charte d'investissement responsable qui énonce **les grands principes guidant la gestion de ses portefeuilles financiers et ses investissements dans les entreprises et territoires.**

Trois principes cardinaux y sont définis pour traduire opérationnellement la vision Groupe d'une finance durable dans l'ensemble des processus d'investissement :

1. **l'analyse et la prise en compte** systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et de gestion d'actifs,
2. **le suivi engagé** des investissements, notamment par un dialogue continu avec le management des sociétés et le vote en assemblée générale pour y promouvoir de bonnes pratiques ESG,
3. **l'exclusion** des portefeuilles des actifs dont les activités ou la gestion ne répondent pas aux principes fondamentaux contenus dans les traités et conventions ratifiés par la France ou aux engagements environnementaux et sociaux de la Caisse des Dépôts.

En 2022, la charte d'investissement du Groupe sera mise à jour pour répondre au mieux à l'ensemble des processus d'analyse ESG par classes d'actifs.

Une analyse ESG de 100 % de nos investissements

Lors de l'entrée en portefeuille ou dans les décisions ultérieures de gestion, les enjeux ESG sont systématiquement analysés selon des modalités appropriées à chaque classe d'actifs.

Le groupe Caisse des Dépôts intègre dans l'appréciation de ses projets d'investissement la valeur sociétale créée pour la collectivité sous forme de bénéfices extra-financiers, notamment : atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets ; limitation de la perte de biodiversité ; développement de l'emploi et du capital humain ; promotion de la diversité sociale et intergénérationnelle ; aménagement urbain et territorial durable ; encouragement à l'innovation et à la société de la connaissance.

Des principes de gouvernance

Les [principes de gouvernance](#) des entreprises cotées fondent les positions de la Caisse des Dépôts lorsqu'elle remplit ses responsabilités d'actionnaire au travers des votes en assemblée générale.

Le droit de vote est systématiquement exercé lors des assemblées générales.

Ces principes servent également de base au dialogue avec les sociétés cotées françaises et étrangères dont elle détient des titres en portefeuille, et avec les autorités de marché et organismes de place.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTER LA POLITIQUE DE VOTE ET LES PRINCIPES DE GOUVERNEMENT DES ENTREPRISES COTÉES [2022](#).



Des principes d'exclusion

Le groupe Caisse des Dépôts s'emploie à prévenir les risques financiers, juridiques et de réputation qui découleraient d'investissements au sein de juridictions reconnues comme faiblement réglementées, non transparentes ou non coopératives en matière de fraude fiscale, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'une liste d'interdictions d'opérer dans les pays de la liste des États et territoires non coopératifs (ETNC) établie par le ministère des Finances français, ainsi que dans les juridictions à l'encontre desquelles le Groupe d'action financière (Gafi) appelle à des contre-mesures afin de protéger le système financier international.

Ces principes d'exclusions normatives s'appliquent à tous les actifs gérés en direct et s'étendent progressivement à la gestion indirecte (fonds de capital-investissement, fonds indiciels, etc.). **Des exclusions sectorielles** viennent les compléter :

- mines antipersonnel et bombes à sous-munitions,
- tabac,
- énergies fossiles (charbon, entreprises du secteur pétrole et gaz n'ayant pas de stratégie climat compatible avec l'objectif 1,5 °C, énergies non conventionnelles), dont l'exclusion a encore été renforcée cette année.

Désengagement total progressif du charbon

Dès 2015, le Groupe s'est en effet engagé à appliquer une politique restreignant le financement des actifs exposés au charbon thermique. Celle-ci est revue régulièrement afin de viser un **désengagement total du charbon**.

Le Groupe s'est engagé à ne pas investir en direct dans des actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique **dépasse 10 % du chiffre d'affaires**.

Depuis 2021, ce seuil relatif est complété des seuils de capacité annuelle absolue de production minière de 10 Mt et de production électrique de 10 GW, applicables aux nouveaux investissements, qui seront appliqués également en 2023 sur le stock.

S'agissant de ses investissements en fonds propres et des activités de crédit dans des projets territoriaux (actifs réels, sociétés

de projet associées et PME-ETI), le groupe Caisse des Dépôts s'engage à ne pas financer ou refinancer :

- de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon ;
- la rénovation des centrales existantes conduisant à la prolongation de leurs activités ;
- des sociétés pour les accompagner dans tout projet de génération électrique à partir de charbon au-delà des horizons de la politique charbon du Groupe ;
- d'infrastructures de transport dédiées au charbon thermique.

Sortie des énergies non conventionnelles

Fin 2020-début 2021, le Groupe a adopté de nouvelles lignes directrices sur le pétrole et le gaz.

Le Groupe s'engage à **ne pas financer** :

- d'entreprise dont l'exposition aux ressources non conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, Arctique et sables bitumineux) **représente plus de 10 % de leur chiffre d'affaires**,
- le développement de nouveaux projets pétroliers,
- d'infrastructure dédiée aux hydrocarbures non conventionnels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise en priorité l'engagement actionnarial pour inciter les entreprises à développer des cibles alignées avec l'accord de Paris. En l'absence de résultat de cet engagement dans le temps, **il exclut les compagnies qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris.**

Certains enjeux, prioritaires pour l'ensemble des portefeuilles, ont également fait l'objet d'approfondissements se traduisant par des politiques thématiques.

Ces principes, associés à la charte d'investissement responsable, constituent la politique d'investisseur responsable de la Caisse des Dépôts.

SIÈGE DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS,
CÔTÉ QUAI
ANATOLE-FRANCE. 



Indicateur de déploiement

Année après année, le Groupe évalue le déploiement de sa politique d'investissement responsable grâce à des indicateurs suivant la mise en œuvre, par ses différentes équipes, des processus opérationnels qui la composent.

Le déploiement de la politique IR est ainsi évalué par, et pour, chaque équipe à partir de 11 critères séparés dans 3 dimensions : les engagements ESG pris, la mise en œuvre de la politique d'investissement IR et la mobilisation interne et externe des équipes.

Chaque équipe s'auto-évalue, en coordination avec le département politique durable, sur ces trois dimensions, donnant lieu à une note finale.

Une note de 100/100 signifie que les équipes de gestion intervenant sur une classe d'actifs

assurent une mise en œuvre exhaustive de la politique IR Groupe.

📌 Résultats 2021

Cette année encore, l'évolution de la note est positive. La note globale du groupe Caisse des Dépôts est en 2021 de 83/100 (contre 79/100 en 2020).

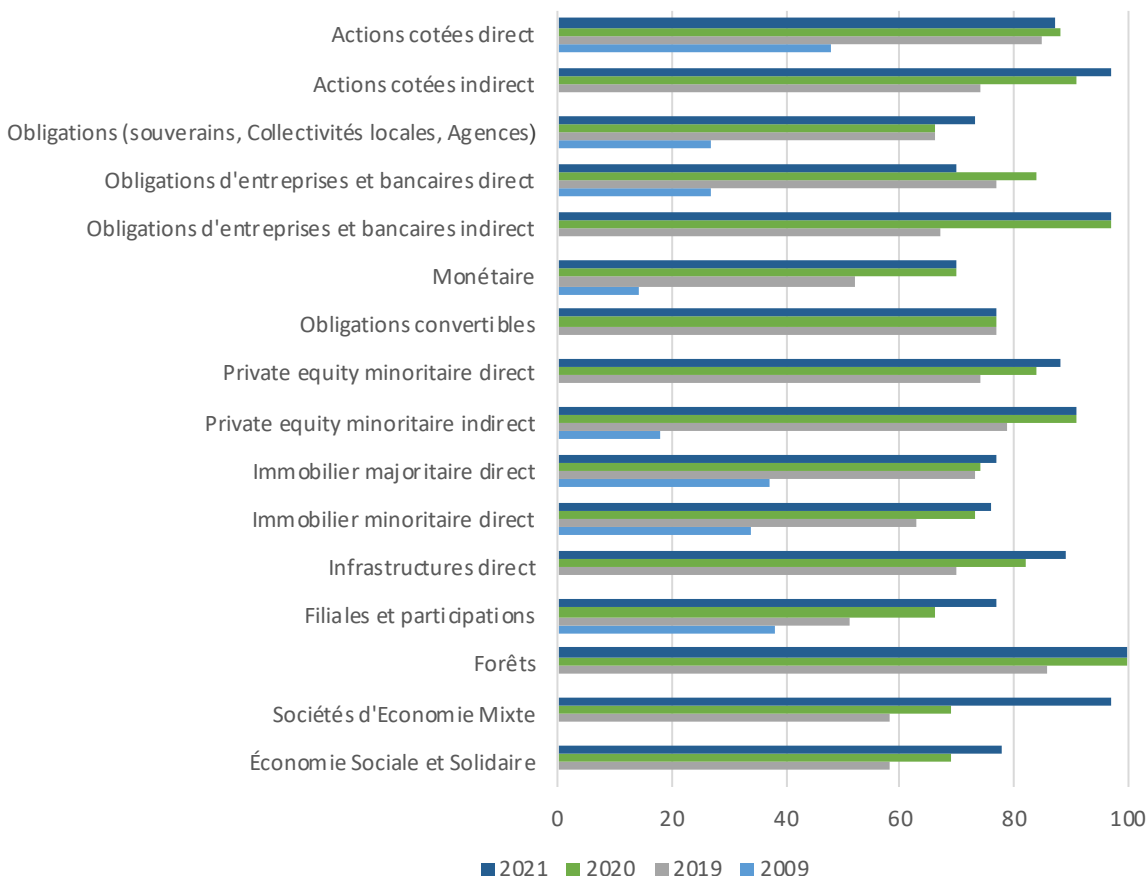
En 2021, l'intégration de la durabilité atteint un niveau de maturité dans les processus, dans les objectifs de rémunération mais également en matière de formation des équipes.

Plus particulièrement, le groupe Caisse des Dépôts a participé activement à plusieurs groupes de travail (*France Invest* pour Bpifrance, *Net-Zero Asset Owner Alliance* pour la gestion d'actifs, ou encore *Net-Zero Asset Manager Alliance* pour LBPAM) afin de faire évoluer les positions de place sur les sujets climatiques ou liés à la biodiversité.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES [PRINCIPES ET DOCTRINES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE](#) SUR LE SITE INTERNET



ÉVOLUTION 2009-2021 DE L'INDICATEUR DE DÉPLOIEMENT DE LA CHARTE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE



Une politique environnementale

La politique environnementale du groupe Caisse des Dépôts vise l'accélération de la transformation écologique et repose sur trois priorités : la lutte contre les dérèglements climatiques, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.

Ainsi, le Groupe s'engage à mobiliser l'ensemble de ses leviers d'action et d'influence en faveur d'une transformation écologique juste et résiliente vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité, incluant la protection des ressources en eau et la recherche d'une économie plus circulaire.

En 2021, le groupe Caisse des Dépôts a renforcé cette politique environnementale.

Une politique climatique ambitieuse

Le groupe Caisse des Dépôts s'est engagé à **aligner l'ensemble de ses activités avec les scénarios de limitation à 1,5 °C du réchauffement climatique**, se mettant ainsi au service de l'accord de Paris dans son objectif le plus ambitieux.

En particulier, le Groupe s'est doté d'une **politique climat pour ses métiers financiers** mise à jour chaque année pour guider l'alignement des portefeuilles financiers sur une trajectoire à 1,5 °C.

Elle repose sur 5 axes : le financement de la transition écologique et énergétique, la gestion des risques climatiques, la décarbonation des portefeuilles, l'engagement actionnarial et l'encadrement du financement des énergies fossiles.

Cette politique vise l'exclusion progressive du financement du charbon thermique et l'encadrement du financement du pétrole et du gaz, notamment non conventionnels. Par

exemple, l'investissement dans des sociétés dont plus de 10 % du chiffre d'affaires dépend du charbon thermique est exclu, et le Groupe s'engage à la sortie totale du charbon thermique de ses portefeuilles d'investissements d'ici à 2030 dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et d'ici à 2040 dans le reste du monde.

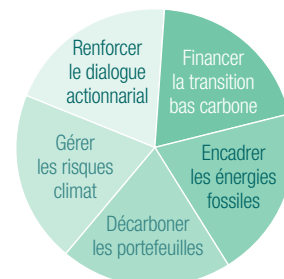
Des déclinaisons sectorielles ont également été élaborées pour l'immobilier (mai 2021) et les transports (avril 2022) :

- dans ses activités **immobilières**, le Groupe se mobilise pour l'alignement de son parc immobilier mais aussi pour le financement d'actifs performants et l'accompagnement de tiers dans leurs propres projets exemplaires. Le Groupe veille à ce que ces actions ne se fassent pas au détriment du confort des occupants et s'attache à réduire les autres impacts environnementaux de ses activités (émissions de matériaux, déchets, biodiversité),

- pour les **transports**, le Groupe entend développer et donner priorité aux actifs et aux projets de transports durables et limiter son exposition aux actifs et aux projets de transport potentiellement incohérents avec la décarbonation souhaitée du secteur. À cette fin, il s'engage à mobiliser une enveloppe de financements en faveur des transports durables de 3,5 Md€ d'ici à 2024 pour développer la mobilité verte et résiliente, à déployer des flottes de véhicules à basse émission et à renforcer l'engagement actionnarial sur le climat dans le secteur, notamment pour la construction automobile.

Pour cela, le Groupe se base sur des méthodologies reconnues, comme les scénarios internationaux « *Below 1.5 °C & 1.5 °C low-OS* » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et « *Net Zero* » de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), ou les politiques pluriannuelles de l'énergie (PPE) en France, relatives à la diminution des émissions associées au pétrole et au gaz.

LES 5 LEVIERS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS



En France, le Groupe place son action dans le cadre d'une contribution directe à la **Stratégie nationale bas carbone** (SNBC). La Caisse des Dépôts se doit, en tant qu'investisseur de long terme, d'accompagner les territoires et les entreprises dans la transition vers la neutralité et face aux risques de cette transition, y compris dans le cadre de son dialogue actionnarial.

Lors du **Climate Finance Day**, en 2021, le groupe Caisse des Dépôts a pris de nouveaux engagements. Il s'est ainsi engagé à accélérer en 2022 sa politique d'exclusion de ses portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises cotées du secteur du pétrole et du gaz n'ayant pas de stratégie climat crédible, non européennes et européennes, sur la base des critères objectifs partagés suivants : stratégie d'alignement sur 1,5 °C, cible de réduction de l'empreinte carbone, part de compensation carbone, capacité et dépenses d'investissement (Capex) d'énergies renouvelables, mix énergétique actuel et futur, nouveaux projets d'exploration et d'exploitation, formation des salariés, fermeture des usines, intégration des enjeux climat dans la gouvernance et la rémunération des dirigeants, discussion actionnariale efficace.

La Caisse des Dépôts maintient une participation minoritaire dans un nombre limité d'entreprises du secteur auprès desquelles elle a une discussion actionnariale efficace et qui ont engagé une réorientation de leurs activités.

En 2022, la Caisse des Dépôts a également déterminé une **nouvelle cible de décarbonation d'ici à 2030 de - 55 % par rapport à 2020**, alignée avec un scénario à 1,5 °C dans le cadre de sa participation à la **NZAOA**.

Une stratégie biodiversité

En janvier 2021, la Caisse des Dépôts a présenté son **plan d'action biodiversité** lors du *One Planet Summit* consacré à la biodiversité.

Accélération de l'intégration de la biodiversité

Depuis 2019, le Groupe s'engage de plus en plus pour la préservation de la biodiversité, dont l'effondrement est accentué par le réchauffement climatique. Les entités financières du Groupe participent aux coalitions et initiatives de place sur le sujet :

- la Caisse des Dépôts, Bpifrance et CNP Assurances continuent à accompagner les travaux du groupe de travail finance du club B4B+ animé par CDC Biodiversité,
- soutien à l'appel des *Principles for Responsible Investment (PRI)* pour la lutte contre la déforestation et les incendies de forêts en Amazonie,
- enquête énergétique et écologique Groupe auprès des entreprises en portefeuille pour approfondir le dialogue actionnarial sur le changement climatique et la biodiversité,
- la Caisse des Dépôts signe le *Finance for Biodiversity Pledge* : elle appelle les dirigeants mondiaux à inverser la perte de biodiversité d'ici à la fin de la décennie, et s'engage d'ici à 2024 à développer le dialogue actionnarial sur ces sujets, évaluer ses propres impacts sur la biodiversité, coopérer avec les autres signataires pour partager les données, se fixer des cibles et en rendre compte,
- CDC Biodiversité a présenté une première version de son outil de mesure de l'empreinte biodiversité, le *Global Biodiversity Score*.



À l'occasion du **One Planet Summit**, la Caisse des Dépôts a communiqué les grands axes de son plan d'action biodiversité.

Le plan détaillé a depuis été validé par l'Office français de la biodiversité dans le cadre de l'initiative «**Entreprises engagées pour la nature - act4nature France**».



EN SAVOIR +

[POLITIQUE CLIMAT 2021](#)



LES RÉSULTATS DES OBJECTIFS SONT À RETROUVER DANS LA PARTIE 4 « INDICATEURS ET RÉSULTATS DES ENJEUX LIÉS À LA DURABILITÉ ».

PORTEFEUILLES DES GESTIONS D'ACTIFS (GDA)

	Cible 2020-2025 de réduction de l'intensité carbone	Cible 2020-2030 de réduction de l'intensité carbone
Actions	- 20 %	- 55 %
Obligations d'entreprises	- 20 %	- 55 %
Immobilier de placement	- 15 %	- 50 %

📄 **Plan d'action biodiversité de la Caisse des Dépôts**

Mesurer l'empreinte biodiversité

En cohérence avec la signature du *Finance for Biodiversity Pledge*, la Caisse des Dépôts s'engage à mesurer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles d'actifs d'ici à 2024 et la Banque des Territoires s'engage à intégrer dans l'analyse de ses projets d'investissement des critères de respect de la biodiversité (notamment un indicateur d'artificialisation des sols).

Réduire les impacts négatifs sur la biodiversité

La Caisse des Dépôts interroge les entreprises dont elle est actionnaire sur leur stratégie de préservation de la biodiversité, à raison de deux secteurs par an. Elle a par ailleurs un objectif zéro artificialisation nette sur les portefeuilles d'actifs immobiliers dès 2021. La Banque des Territoires intégrera la mesure de l'artificialisation des sols dans les matrices de sélection de ses projets d'investissement.

Accroître les impacts positifs sur la biodiversité

La Banque des Territoires mobilisera 3 Md€ sur la période 2020-2024 en faveur de projets favorables à la biodiversité dans le cadre du plan de relance de la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts et ses filiales poursuivront leur engagement au sein du programme Nature 2050. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts se fixe pour objectif de maintenir une écocertification FSC ou PEFC sur 100 % de ses actifs forestiers, gérés par sa filiale la Société Forestière.

Accompagner la recherche et la formation

Dans le cadre de la mission Économie de la biodiversité confiée à CDC Biodiversité, la Caisse des Dépôts consacrera 8 M€ (période 2020 à 2024) à la recherche et à l'innovation en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Tous ses gestionnaires d'actifs ont été formés aux enjeux de biodiversité.

En juin 2021, ce plan d'action a été validé dans le cadre de l'initiative Entreprises engagées pour la nature, pilotée par l'Office français de la biodiversité et le ministère de la Transition écologique.

La Caisse des Dépôts est signataire de la charte *Finance for Biodiversity* depuis 2020, et a été rejointe par LBP, LBPAM, CNP Assurances et STOA en 2021, démontrant l'intégration croissante du sujet biodiversité par les entités financières du Groupe au travers de principes communs.

Par ailleurs, fort du succès du club B4B+ qui réunit des entreprises, CDC Biodiversité a lancé en 2021 le club C4B+ : ce club réunit déjà 15 membres (8 collectivités, 2 régions et 5 institutions) afin de regrouper les parties prenantes concernées par la mesure d'empreinte des collectivités. Les membres accompagnent et contribuent aux travaux de CDC Biodiversité dans la phase de construction et de développement du GBS collectivités, afin qu'il réponde au mieux aux besoins de ces acteurs.

L'empreinte biodiversité est à retrouver dans la partie 4 « Indicateurs et résultats des enjeux liés à la durabilité ».

← EN SAVOIR +

- [CLUB B4B+](#)
- [GLOBAL BIODIVERSITY SCORE](#)
- [FINANCE FOR BIODIVERSITY](#)
- [ENGAGÉS POUR LA NATURE](#)
- [NATURE 2050](#)

© Sébastien Ornela / REA - Caisse des Dépôts / 2020



→

PARCELLE TEST DE LA FORÊT DES LANDES, À PROXIMITÉ DE L'AUTOROUTE A65, AU NIVEAU DE CAPTIEUX, DANS LAQUELLE LES PINS ONT ÉTÉ PLANTÉS SANS DÉSHÉBAGE.

Mesurer l'empreinte biodiversité



©Jean Marc Peltina / Caisse des Dépôts / 2018

↑ ANTOINE CADI,
DIRECTEUR DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
CDC BIODIVERSITÉ

« **Le vivant nous entoure, nous en faisons partie et nous en dépendons.**

Nous en parlons de plus en plus parce que la biodiversité va mal : l'accélération de son extinction est de 100 à 1 000 fois supérieure depuis l'avènement de l'ère préindustrielle. Pour faire face à ce rapide déclin de la biodiversité, des changements transformateurs doivent être entrepris - notamment par les acteurs économiques dont les activités sont les plus impactantes. C'est le cas des entreprises, via leurs opérations directes et chaînes d'approvisionnement, mais aussi des institutions financières - dont les portefeuilles d'investissement ne sont pas sans conséquence pour la biodiversité. »

Quelles solutions de mesure d’empreinte biodiversité à destination des institutions financières sont développées par CDC Biodiversité ?

AC → Elles sont de deux types :
 - le *Global Biodiversity Score for Financial Institutions* (GBSFI), pour les actifs non cotés,
 - la base de données BIA-GBS pour les actifs cotés, codéveloppée avec Carbon4 Finance.

Qu’est-ce que le GBS for Financial Institution ?

AC → Les solutions GBSFI, développées par CDC Biodiversité, s’appliquent à l’ensemble de l’univers non coté, y compris à des secteurs tels que l’immobilier, le private equity ou les infrastructures.

Ces évaluations étant basées sur la méthodologie GBS (*Global Biodiversity Score*) de CDC Biodiversité, leurs résultats sont donc comparables et fongibles avec les autres types d’évaluations basées sur ce même outil (portefeuilles d’actifs cotés, entreprises...). Jusqu’à présent, la méthodologie de chaque évaluation est adaptée afin de bien tenir compte des différentes conditions d’accès aux données et de la spécificité des biens couverts.

Comme pour un *biodiversity footprint assessment* (BFA, « bilan biodiversité » pour les entreprises), la durée et le budget de ces évaluations varient en fonction de la taille du périmètre, de la granularité souhaitée (sous-type de biens, géographie, etc.) et de la complexité de l’analyse qualitative supplémentaire (analyse des dimensions non couvertes par le GBS, développement d’une stratégie biodiversité - notamment au regard des objectifs internationaux, etc.). Des approches standardisées pourront être développées au fur et à mesure de la maturation de ces évaluations d’actifs non listés.

Les solutions GBSFI ont été adoptées par Maif, Mirova et BNP Paribas Asset Management.

Qu’est-ce que la BIA-GBS ?

AC → La base de données BIA-GBS a été lancée en juillet 2021. Elle couvre les actifs cotés en Bourse, tels que les actions et les obligations : 100 000 actifs impliquant 8 000 émetteurs sont actuellement couverts. La base de données couvre ainsi les principaux indices, tels que MSCI World, S&P 500 ou Stoxx 600.

Dans cette première version, la BIA-GBS est construite en combinant les facteurs d’impact du GBS avec les données de Carbon4 Finance :

- sur la distribution du chiffre d’affaires en termes de secteur et de pays, fournies par la base de données CRIS (*Climate Risk Impact Screening*),
- sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les scopes 1, 2 et 3, issues de leur base de données CIA (*Climate Impact Analytics*).

La couverture actuelle de la base de données BIA-GBS permet d’évaluer un grand nombre de portefeuilles, et de comparer l’empreinte biodiversité d’un portefeuille à un benchmark.

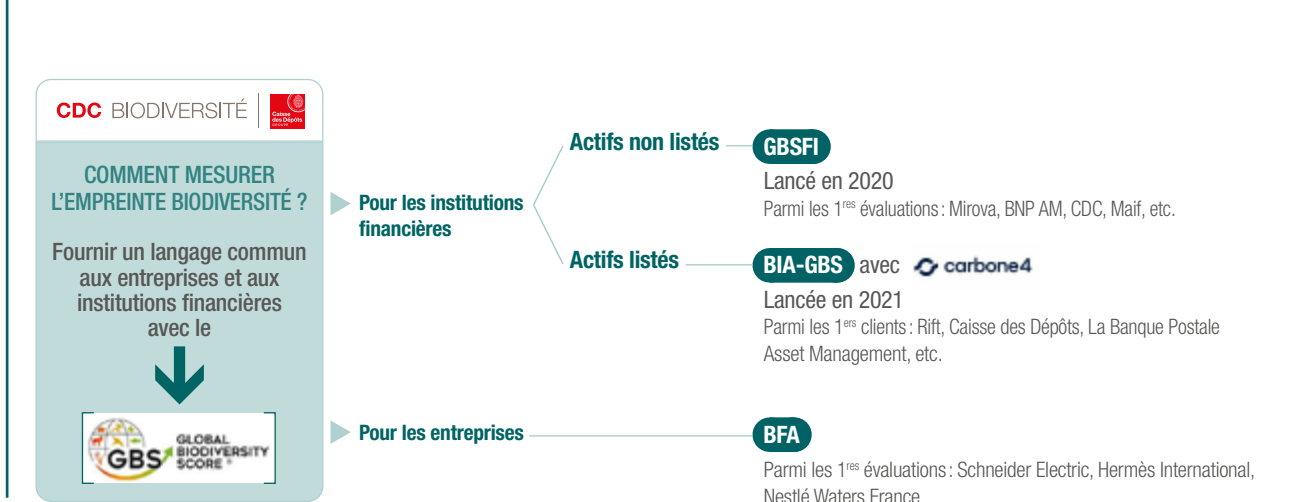
La base de données BIA-GBS a notamment été utilisée par les chercheurs de la Banque de France et d’autres institutions partenaires (dont CDC Biodiversité) pour évaluer les risques liés à la biodiversité associés au système financier français.

BIA-GBS permet également de répondre aux exigences biodiversité de l’article 29 de la loi Énergie-climat.

De nombreuses améliorations sont en cours de développement et viseront à répondre au mieux aux évolutions du cadre de reporting, et particulièrement à celles du cadre réglementaire français.

BIA-GBS est notamment utilisée par la Gestion des actifs de la CDC, Maif, La Financière de l’Échiquier, La Banque Postale Asset Management, Vontobel, Harmonie Mutuelle, Edmond de Rothschild Asset Management et Rift.

SOLUTIONS DE MESURE DE L’EMPREINTE BIODIVERSITÉ, BASÉES SUR LE GLOBAL BIODIVERSITY SCORE POUR LES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES



Un financement accru de la transition

60 Md€ de financement pour le climat

Financement du Groupe

Financer massivement la transition écologique, et plus particulièrement la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), est au cœur des missions stratégiques du groupe Caisse des Dépôts et de sa raison d'être, adoptée début 2022.

En 2020, le Groupe s'est **à nouveau engagé à financer la transition écologique à hauteur de 60 Md€ entre 2020 et 2024, correspondant à environ 15 % des besoins de la SNBC.**

Plan climat

Pour y contribuer, dans le cadre du **plan climat commun entre Bpifrance et la Banque des Territoires, 40 Md€ seront mobilisés sur 2020-2024** en faveur des secteurs prioritaires de la transition écologique.

En complément des financements, la Caisse des Dépôts souhaite contribuer à créer un véritable effet déclencheur au niveau local sur les décisions d'investissement en matière de transition écologique et énergétique (TEE).

Ce plan climat repose sur 3 piliers :

- accélérer la transition des entreprises et des territoires avec des solutions financières et d'accompagnement,
- accompagner le développement des énergies renouvelable et contribuer à la croissance des champions internationaux,
- financer et accompagner massivement l'innovation dans les *greentechs* et dans les réseaux durables et résilients pour trouver des solutions technologiques de la TEE.

Éligibilité des investissements

Introduite par règlement européen en juin 2020, la taxonomie est une classification harmonisée des activités pouvant être considérées comme durables.

Le Groupe accueille très favorablement cette taxonomie, qui a vocation à devenir la pierre angulaire des réglementations sur la finance durable.

Le Groupe publie pour la première année sa part d'éligibilité taxonomique à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Cette part d'éligibilité couvre les activités à enjeu pour décarboner l'économie sur laquelle sera ensuite calculée la part d'activités durables au sens de l'alignement taxonomique.

Une utilisation du LDDS 100 % verte

Concernant les emplois du livret de développement durable et solidaire (LDDS), l'engagement a été pris en 2017 qu'un euro collecté et centralisé à la Caisse des Dépôts correspondre à un euro finançant la TEE.

L'épargne présente un caractère à 100 % utilité sociale et contribue aussi à la transition écologique et énergétique, à hauteur de 5,75 Md€ de nouveaux prêts, dont 4,29 Md€ sur la seule ressource des livrets d'épargne réglementée.

L'intégralité du portefeuille financier du Fonds d'épargne est gérée de façon responsable, selon la charte d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts, déclinée au travers de politiques sectorielles (notamment sur les énergies fossiles), de politiques d'engagement actionnarial et d'objectifs de réduction massive de son empreinte carbone.

Sur l'ensemble de la période 2017-2021, ce sont 19,44 Md€ de prêts TEE et plus de 2,55 Md€ de *green bonds* qui ont été accordés sur épargne réglementée, dépassant l'objectif ambitieux fixé.

CIBLE ODD 13

60 Md€

en faveur de la

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

entre 2020 et 2024
représentant :

19 %

des flux de financement/
d'investissement du Groupe
sur la période

14 %

des besoins pour mener
la Stratégie nationale
bas carbone

(selon les besoins chiffrés par l'ACE)

**Entre 2017
et 2021**

1€ = **1€**
collecté sur le LDDS pour un projet vert

←
PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE [LIVRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE](#)

Un dialogue actionnarial exigeant en faveur de la transition

Le groupe Caisse des Dépôts intègre les enjeux de performance climatique et énergétique dans son dialogue actionnarial afin d'inciter les entreprises à une plus grande transparence et à une meilleure performance environnementale.

Elle a, à ce titre, renforcé en 2021 ses attentes concernant ses entreprises en portefeuille.

Sociétés cotées

Le Groupe attend des compagnies du secteur du pétrole et du gaz qu'elles rendent public un plan de transition vers la neutralité clair, crédible et aligné avec les scénarios climatiques et énergétiques permettant de plafonner le réchauffement à 1,5 °C.

Cette stratégie recouvre les éléments suivants :

- le groupe Caisse des Dépôts attend des compagnies du secteur du pétrole et du gaz (incluant des activités de production, de

transformation, de vente) qu'elles publient une stratégie de réduction de leurs émissions absolues de GES, de carbone et de méthane, comprenant des objectifs de court, moyen et long termes, sur l'ensemble des 3 scopes, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette en 2050. En ligne avec les recommandations développées par l'initiative Science Based Target (SBTi) à l'attention des entreprises de tout secteur, il préconise que ces objectifs couvrent au moins 95 % des scopes 1 et 2 et au moins deux tiers du scope 3 s'il représente au moins 40 % du total des scopes 1, 2 et 3,

- il leur demande de rendre publics les différents moyens prévus pour y parvenir, en quantité de réductions d'émission et en part de Capex, à court, moyen et long termes et d'actualiser ces objectifs régulièrement,
- il attend en particulier la mise en place d'une stratégie structurée de réduction des émissions de méthane pour une chaîne de valeur proche de zéro émission nette de méthane,
- le groupe Caisse des Dépôts attend des compagnies leurs meilleurs efforts pour réduire

CIBLE ODD 13

28 %

des contreparties ayant fait l'objet d'un dialogue sur le sujet TEE en 2024.

Une cible dépassée en 2021

LES LEVIERS D'ACTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

FOCUS

En tant qu'actionnaire de long terme, la Caisse des Dépôts détient ses participations dans les entreprises entre 7 et 10 ans en moyenne, et souvent davantage, et bénéficie d'une crédibilité solide sur les sujets ESG qui sont étudiés, abordés et suivis tous les ans. La gestion d'actifs favorise une approche bilatérale du dialogue actionnarial avec les entreprises, c'est-à-dire en direct et sans intermédiaire.

Pour accompagner les entreprises et s'assurer du suivi de ses demandes sur la durée de l'investissement, les Gestions d'actifs s'appuient sur deux leviers principaux :

- le dialogue bilatéral direct avec le management et les membres des conseils sur les sujets ESG,
- le vote systématique en assemblée générale, selon une politique de vote publique.

En complément, GDA utilise dans une moindre mesure l'engagement collaboratif avec d'autres investisseurs institutionnels, notamment afin d'inciter les entreprises situées hors Union européenne, dans lesquelles les détenctions sont moins importantes. Cet engagement collaboratif

se traduit par la participation de la Caisse des Dépôts aux initiatives collaboratives internationales, comme *Climate Action 100+*, la Coalition transition juste de *Finance for Tomorrow*, ou encore dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*.

Enfin, concernant la gestion indirecte, des enquêtes annuelles dédiées à l'ESG sont envoyées aux sociétés de gestion pour tous les fonds cotés et non cotés. Les questionnaires ESG sont revus de manière annuelle pour renforcer notre niveau d'exigence et intégrer de nouveaux enjeux.

Ainsi, la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts s'est défini plusieurs objectifs :

THÉMATIQUE	OBJECTIFS
TEE/climat	60 émetteurs à l'horizon 2024 dont les 20 sociétés les plus émettrices du portefeuille (dont le secteur de l'énergie)
Biodiversité	2 secteurs d'activité par an d'ici à 2024 (multisectoriel)
Cohésion sociale	30 émetteurs à l'horizon 2024 (multisectoriel)



les émissions de carbone et de méthane en scope 2 par l'utilisation d'énergie renouvelable, potentiellement décentralisée, dans les opérations de production, notamment pour la production de gaz et la liquéfaction du gaz naturel liquéfié (GNL),

- la stratégie attendue de réduction des émissions absolues de GES, carbone et méthane, appliquera la séquence **éviter réduire compenser** en notant que la stratégie doit préciser comment les objectifs de décarbonisation de l'entreprise seront atteints sur chacun des 3 scopes par palier de 5 ans et qu'en cas de compensation les 5 principes préconisés par l'Ademe soient respectés,
- en particulier, le groupe Caisse des Dépôts demande aux entreprises et sociétés de projet opérant dans le **secteur du pétrole et du gaz de prévoir une évolution de leurs activités et projets conformes à un scénario à 1,5 °C et, en France, à la PPE**, en particulier par la diversification de leurs activités et par la progression de leurs activités bas carbone, afin de contribuer à la transition bas carbone et de diversifier leurs risques et revenus,
- le Groupe souhaite que les sociétés intègrent les principaux objectifs, modalités et **indicateurs de suivi de cette stratégie** dans le cadre de leur reporting financier ou d'activité annuel, s'inscrivant autant que possible dans les **recommandations de la TCFD**,
- le Groupe s'attend également à ce que les entreprises mettent en place **une gouvernance associée**, favorisant notamment un dialogue constructif avec leurs parties prenantes.

Sociétés non cotées

Le Groupe attend des PME et ETI qu'elles **s'engagent dans une trajectoire d'émissions contribuant à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone mondiale et communiquent pour cela un plan d'action de réduction de leurs impacts et d'augmentation de la part verte de leurs activités.**

Ces seuils seront définis par les entités investisseuses, au regard de la composition de leur portefeuille.



VOIR LA [POLITIQUE CLIMATIQUE DES MÉTIERS FINANCIERS 2021](#)

Investissement via des fonds

Concernant les fonds actions, ouverts et fermés, gérés par des sociétés externes, la Caisse des Dépôts renforce ses exigences en matière de politiques de vote appliquées sur ces fonds.

Elle **engage, en amont de l'investissement et durant ce dernier, un dialogue avec les sociétés de gestion afin d'encourager les sociétés à aligner leurs politiques et pratiques de vote avec une démarche de transition pour plafonner le réchauffement climatique à 1,5 °C.** Lorsque permis par la stratégie d'investissement du fonds, elle encourage également les sociétés de gestion à renforcer l'intégration du changement climatique dans leurs analyses et décisions de gestion.

UN TECHNICIEN DE L'ENTREPRISE LHYFE, QUI GÈNE À PARTIR D'EAU DE MER HYDROLYSÉE AVEC DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR DES ÉOLIENNES.



Engagement auprès des parties prenantes

Être transparent

○ Au niveau Groupe

Le Groupe s’inscrit dans une démarche de transparence auprès des souscripteurs et partenaires.

Il rend compte, dans son [rapport d’activité et de développement durable](#) et ses suppléments, ainsi qu’à travers son [site internet](#), de sa politique d’investissement responsable.

Dans le rapport d’activité et de développement durable, est également présentée la déclaration de performance extra-financière (DPEF) à laquelle se conforme volontairement la Caisse des Dépôts. Dans ce cadre, 15 risques significatifs sont identifiés et font l’objet d’un reporting, dont 3 propres à l’investissement responsable et 1 à la transition écologique et énergétique auquel la politique d’investissement responsable contribue. Ces risques sont suivis par 9 indicateurs⁽¹⁾.

De plus, le rapport annuel du Fonds d’épargne géré par la Caisse des Dépôts offre une transparence particulière sur la gestion de l’épargne réglementée.

○ Au niveau des filiales

Les filiales investisseuses rendent publique leur politique d’investisseur responsable sur leur site internet et dans leurs rapports respectifs.

En tant que gestionnaires d’actifs, CDC Croissance et la Société Forestière fournissent également à leurs investisseurs un reporting ESG au moins une fois par an et sur demande. Pour la Société Forestière, la communication est complétée par une charte de gestion durable, partie intégrante de la convention avec ses clients, et par une lettre adressée aux associés des groupements forestiers.

(1) Ces neuf indicateurs permettent de suivre les familles de risques suivantes : « Intégration ESG », « Engagement actionnarial », « Gestion des filiales et participations » et « TEE ». Les indicateurs sont audités par des commissaires aux comptes avant publication, il s’agit : du montant cumulé en faveur de la TEE, de la réduction de l’empreinte carbone sur trois portefeuilles (actions cotées, obligations d’entreprises, immobilier de placement), du taux de déploiement de la charte IR sur trois items (prise en compte documentée des données ESG dans la décision d’investissement, niveau et qualité de la collecte et de l’analyse d’informations ESG, niveau et qualité du dialogue actionnarial sur des enjeux ESG), de la part des sociétés en portefeuille ayant fait l’objet d’un dialogue actionnarial sur les sujets climatiques et du taux de participation des représentants de la Caisse des Dépôts aux conseils d’administration des filiales et participations stratégiques cotées et non cotées.

RAPPORTS ANNUELS

Groupe Caisse des Dépôts	Bpifrance	STOA	Groupe La Poste	SFIL	Société Forestière
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel et de développement durable et son supplément - Bilan investissement responsable (article 173.6 de la loi TECV) - Rapport annuel du Fonds d’épargne - Rapport de transparence des PRI 	<ul style="list-style-type: none"> - Bpifrance investissement - Bpifrance Participations Bpifrance SA - Rapport de transparence des PRI 	Rapport ESG et impact	<ul style="list-style-type: none"> - Document d’enregistrement universel / La Banque Postale - Objectifs de développement durable / La Banque Postale - La Banque Postale Asset Management Politiques et rapports - Publications CNP Assurances 	- Rapport annuel RSE	- Publication d’informations au regard du règlement 2019/2088
www.caissedesdepots.fr	www.bpifrance.fr	www.stoainfraenergy.com	www.labanquepostale.com www.labanquepostale-am.fr www.cnp.fr	www.sfil.fr	www.forestiere-cdc.fr



Être un acteur de place actif

La Caisse des Dépôts est l'un des membres fondateurs des Principes pour l'investissement responsable (PRI), initiative des Nations unies dont les signataires s'engagent à intégrer les problématiques ESG dans leurs décisions d'investissement.

Elle encourage ses filiales et participations à y adhérer et effectue, ainsi que chacune de ses filiales financières, un reporting annuel détaillé sur la mise en œuvre de ces principes. La Caisse des Dépôts et ses filiales sont également membres ou soutiennent de nombreuses autres initiatives collaboratives, nationales ou internationales, en faveur d'une finance plus durable :



* Initiatives dans lesquelles un membre du Groupe participe à sa gouvernance.

Promouvoir des pratiques responsables

La diversité des métiers du Groupe lui permet d'agir de l'échelle locale à l'échelle internationale, auprès des initiatives de place mais aussi auprès des grandes institutions et des collectivités territoriales.

À l'international

Le Groupe est très actif au sein du réseau international des Principes pour l'investissement responsable (PRI) avec, en 2021 :

- une réponse à la consultation de revue des reportings,
- un encouragement systématique des sociétés de gestion à devenir signataires des PRI,
- une participation de STOA au groupe de travail SDG-Infrastructure (PRI).

La Caisse des Dépôts participe également activement aux groupes de travail de la NZAOA, dont elle est membre fondateur :

- co-responsable du groupe de travail sur l'engagement actionnarial afin de développer des trajectoires vers la neutralité carbone,
- participation à de nombreux groupes de travail dont celui sur le développement de l'intégration de la dette souveraine dans les trajectoires.

Le Groupe, qui applique déjà les recommandations de la TCFD, participera aux travaux de la *Task Force on Nature-Related Financial Disclosures* (TNFD) qu'il soutient.

En Europe

Le groupe Caisse des Dépôts promeut à l'échelon européen ses savoir-faire et ses points de vue en matière d'investissement durable et de long terme dans ses multiples composantes (réglementation financière, instruments financiers, verdissement et digitalisation de l'économie, accompagnement social des transitions...).

Le Groupe, enregistré au registre de transparence des institutions européennes, entretient une relation étroite avec les autorités françaises en charge des questions européennes et avec l'ensemble de l'écosystème communautaire, qu'il s'agisse des institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement, Comité européen des régions...) et, plus globalement, des acteurs du débat public européen. Il prend part au débat d'idées en son nom mais aussi via l'Association

européenne des investisseurs de long terme (www.eltia.eu), qu'il préside et qui porte la voix des institutions financières publiques nationales (*national promotional banks and institutions*).

En France, le Groupe favorise l'articulation de ses propres capacités d'intervention financière avec les financements européens, au service des politiques publiques nationales et européennes. C'est ainsi que la Caisse des Dépôts et Bpifrance se préparent, en tant que partenaires de mise en œuvre de la Commission européenne, à opérer le déploiement en France du nouveau programme d'investissement européen InvestEU à l'élaboration duquel ils ont participé. La Caisse des Dépôts intervient aussi au service du déploiement en France d'une composante innovante du mécanisme d'interconnexion en Europe, qui contribue au verdissement des infrastructures de transport. Le Groupe se mobilise aussi pour diffuser l'information au plus près des territoires sur l'action européenne en matière d'investissement durable.

En matière de finance durable, **le Groupe a pris part en 2021 aux consultations publiques notamment sur la nouvelle stratégie européenne de finance durable, la taxonomie des actifs durables, la future norme européenne d'obligations vertes ou encore la révision de la directive européenne sur le reporting extra-financier.**

En France

En 2021, la Caisse des Dépôts continue sa participation active aux initiatives de place avec, par exemple :

- la présidence du Club LPs de France Invest,
- la présidence de la commission investissement responsable de l'Af2i, l'Association française des investisseurs institutionnels,
- la vice-présidence du Forum pour l'investissement responsable (FIR) et la coanimation d'un groupe de travail du FIR sur l'intégration des enjeux ESG dans l'allocation d'actifs.

Elle a également participé à de nouveaux projets ambitieux :

- lancement des fonds de place « Objectif climat » coordonné par la Caisse des Dépôts, avec le soutien de la FFA, de l'Af2i, de l'AFG et de Finance for Tomorrow afin de faire émerger des **méthodes innovantes de prise en compte du réchauffement climatique dans les gestions d'actifs** en ligne avec l'accord de Paris,



- **co-construction et expérimentation du *Global Biodiversity Score***, mesurant l’empreinte biodiversité des entreprises, avec CDC Biodiversité via le club B4B+.

Pour les territoires

La direction de l’investissement de la Banque des Territoires s’attache à réfléchir aux sujets touchant tous les Français et à rendre les territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés.

Par exemple, en 2021 :

- participation à un groupe de travail sur le sujet du numérique et de l’environnement en partenariat avec le think tank *Idate DigiWorld* au sein de la commission « Numérique et

transition écologique » regroupant de grands acteurs engagés dans le numérique (BNP Paribas, Engie, SNCF...) et rédaction d’un [rapport pour présenter les travaux](#),

- étude sur la quantification des besoins d’investissement des collectivités locales avec l’Ademe et SFIL,
- participation à la réalisation du Rapport pour une [réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés](#).

Par ailleurs, I4CE a publié une [méthodologie](#) permettant d’évaluer les budgets des collectivités territoriales au prisme du climat. Construite avec de nombreux partenaires et testée par plusieurs villes, la méthodologie est mise gratuitement à la disposition de toutes les collectivités.

GARE DE SAINT-BRIEUC, DANS LES CÔTES-D’ARMOR, VILLE AYANT BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE.



Publications phares

Novethic, filiale du groupe Caisse des Dépôts et média de référence dans le domaine du développement durable, et I4CE, association soutenue par le Groupe, participent activement à la promotion de pratiques responsables, via notamment la publication d'études, avec, en 2021 :



Plusieurs études concernant les fonds durables grâce à son outil d'analyse des fonds Market data.



Adaptation : les institutions financières publiques ont (aussi) un rôle à jouer
Étude des domaines d'intervention des institutions financières publiques en matière d'adaptation et de leurs leviers d'action.



Indexer les exigences prudentielles sur le climat : à quels impacts peut-on s'attendre ?
Étude et résultats de l'utilisation de facteurs climatiques pour le calcul des besoins de fonds propres.



Relever les défis de l'analyse du risque climatique physique en finance
Étude des enseignements pratiques du projet ClimInvest.

Exclusion des énergies fossiles : les investisseurs prêts à changer de moteur ?

Panorama des principales stratégies d'exclusion qui soulignent leurs limites en matière de réduction effective des émissions de gaz à effet de serre.

Les fonds d'infrastructure face à la relance verte européenne

Étude sur les caractéristiques environnementales des fonds d'infrastructures disponibles sur le marché européen, avec le soutien de l'Ademe.



Gestion des risques de durabilité

La gestion des risques ESG constitue un enjeu prioritaire pour le groupe Caisse des Dépôts. En 2021, un examen d'identification des risques ESG a été effectué et un comité de pilotage transversal a été mis en place pour développer des méthodologies et des outils de mesure et de suivi du risque, lequel a abouti à l'adoption d'une feuille de route sur les risques ESG début 2022. En cohérence avec la mission d'accompagnement des politiques publiques de la Caisse des Dépôts et de soutien de l'économie pour un développement économique durable, la feuille de route permettra de mieux identifier, mesurer et encadrer les risques ESG.

←
L'IMMEUBLE LE SIGNAL, À SOULAC-SUR-MER, DEVENU L'EMBLÈME DE L'ÉROSION EN AQUITAINE. À 200 MÈTRES DE LA MER EN 1967, IL EST MAINTENANT À MOINS DE 20 MÈTRES DES FLOTS ET SES HABITANTS ONT ÉTÉ ÉVACUÉS EN JANVIER 2014 ALORS QUE LA CÔTE AQUITAINE ÉTAIT FRAPPÉE PAR DE VIOLENTES TEMPÊTES.



Une feuille de route risques ESG

TÉMOIGNAGE

Jean-Baptiste Olivier,
responsable du département
pilote transverse des risques



© Stéphanie Moens / LS Photo

« En tant qu'investisseur de long terme au service de l'intérêt général, le groupe Caisse des Dépôts est exposé à des risques physiques et de transition. Ces risques peuvent prendre différentes formes et restent complexes à mesurer. Il n'existe pas encore de pratique de place s'agissant de leur modélisation. L'accès à la donnée est un enjeu majeur et le suivi de ces risques implique de croiser des données de géolocalisation, sectorielles, ainsi que les vulnérabilités et mesures d'atténuation mises en place par les entreprises. Les outils traditionnels s'appuient principalement sur les données passées et projettent la situation financière des contreparties sur des pas de temps correspondant à des cycles économiques, alors que les risques climatiques nous invitent à nous projeter sur un horizon plus long. La feuille de route que nous avons construite vise à développer de nouveaux outils d'analyse, accompagner l'activité et permettre à la Caisse des Dépôts de conserver un temps d'avance sur ce thème stratégique. »

Depuis 2019, l'identification et la mesure des risques climatiques forment le quatrième pilier de la politique climatique des métiers financiers.

Les équipes chargées des risques et du développement de la Caisse des Dépôts ont entrepris en 2021 une revue des travaux effectués au sein du Groupe sur ces questions en vue de renforcer le dispositif de gestion des risques climatiques et de l'élargir à l'ensemble de l'ESG.

Cet examen a mené à la mise en place d'une feuille de route qui vise à identifier et évaluer les risques ESG pour les intégrer en les intégrant au cadre conventionnel de gestion des risques. Ambitieuse et ancrée dans une vision long terme, cette feuille de route entend répondre aux meilleures recommandations en matière de gestion des risques. C'est pourquoi elle est structurée autour des quatre piliers de la TCFD. Elle a également été établie au regard de l'article 29 de la loi Énergie climat, qui s'applique directement à la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾.

S'agissant du risque climatique, il est défini au sein du Groupe, conformément à la terminologie proposée par la TCFD :

- **les risques physiques**, résultant des dommages directement causés aux acteurs économiques par le changement climatique à travers (i) des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes (tempêtes, vagues de chaleur, épisodes de

submersion côtière, etc.) et (ii) des évolutions graduelles, de long terme, du système climatique (modification des précipitations, montée du niveau de la mer, hausse des températures moyennes, etc.),

- **les risques de transition**, résultant des impacts d'une transition - induite par des mesures politiques, des évolutions technologiques ou des changements de comportement, par exemple - vers une économie bas carbone sur les acteurs économiques, en particulier lorsque ces ajustements sont insuffisamment anticipés.

L'objectif de pilotage des risques climatiques permettra in fine de réorienter les flux de financement vers des contreparties en transition, des infrastructures alignées sur des scénarios à 1,5 °C et de proposer des solutions de financement permettant l'adaptation des infrastructures et des contreparties aux conditions climatiques futures. C'est pour cette raison que la gestion des risques climatiques est partie intégrante de la politique climat du Groupe.

La Caisse des dépôts a entrepris des travaux sur les risques climatiques structurés autour de 4 axes :

- cartographie des risques par classes d'actifs,
- intégration dans les notations internes de crédit,
- intégration dans les outils de gouvernance des risques,
- participation volontaire aux exercices de stress-tests.

(1) Il est à noter que la Caisse des Dépôts n'est pas sous la supervision des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière mais que certaines de ses filiales le sont. La Caisse des Dépôts est sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Cartographie des risques climatiques

La Caisse des dépôts a travaillé sur le scoring « risques climatiques » de ses principales classes d'actifs pour identifier les expositions les plus risquées et mieux comprendre les méthodologies et les différents canaux de transmission du risque par type de contrepartie.

Ces exercices de cartographie couvrent plus de 60 % du bilan de l'Établissement public et viennent nourrir la politique climat du Groupe pour accompagner les acteurs dans la transition bas carbone et développer l'adaptation au changement climatique.

Identification du risque climatique pour les obligations souveraines

Carbone 4 propose pour les **obligations souveraines** des scores de risques physiques intégrant les aléas suivants : hausse des températures, vague de chaleur, sécheresse, pluviométrie, inondation, hausse du niveau de la mer, tempête.

Pour le risque de transition, le score prend en compte l'intensité carbone basée sur la consommation, l'intensité projetée basée sur l'alignement au scénario 2 °C de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'engagement du pays dans une démarche d'alignement au scénario à 2 °C de l'AIE. Pour le risque de transition, le score global du portefeuille d'obligations souveraines détenues par la Caisse des Dépôts est inférieur à 2 (risque modéré), sur une échelle allant de 1 à 5, ce qui s'explique par la forte exposition sur les obligations souveraines France (avec une intensité carbone et des subventions aux énergies fossiles relativement faibles et une contribution nationale déterminée relativement ambitieuse par rapport aux autres pays). Pour le risque physique, le score est légèrement supérieur à 2 (risque moyen).

Mesure du risque de transition sur les portefeuilles cotés



Les indicateurs de risque sont établis à partir des taux d'émissions de gaz à effet de serre des sociétés et du pourcentage de détention rapporté à la valeur du bilan ou à la taille totale d'actif, sur la base des données Bloomberg. Ces indicateurs sont ensuite convertis en score et agrégés au niveau du portefeuille. Les secteurs énergie, consommation de base, services aux collectivités et matériaux ressortent comme les plus risqués.

Identification du risque de transition pour les collectivités territoriales (2)

Le label Cit'ergie instauré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'Ademe) attribue un score de 1 à 5 aux collectivités locales qui s'engagent à effectuer régulièrement une analyse de la situation climat-air-énergie pour son territoire, de manière quantitative et qualitative, tous secteurs confondus.

(2) Pour donner une vision exhaustive des exercices de cartographie des risques climatiques, les collectivités locales ont été incluses dans le reporting.

IDENTIFICATION DES RISQUES CLIMATIQUES

Classes d'actifs	Risques physiques	Risques de transition	Sources des données
Obligations souveraines	✓	✓	
Obligations corporate	✗	✓	Indicateurs établis à partir des taux d'émissions de GES / données Bloomberg
Portefeuilles cotés	✗	✓	Indicateurs établis à partir des taux d'émissions de GES / données Bloomberg
Collectivités territoriales	✗	✓	Données Ademe 
Organismes de logement social et immobilier	✓	✓	Indicateurs établis à partir des données BRGM et des DPE





Identification du risque climatique pour les organismes de logements sociaux et pour l'immobilier

☐ Risque physique

Un outil permettant de capturer le risque sol (retrait / gonflement des argiles sur une échelle de 1 à 3) et le risque inondation (absence / présence de risque) a été élaboré en interne. Cet outil se base sur les cartes géologiques numériques mises en ligne par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Les coordonnées GPS des logements sont renseignées puis les données sont ensuite agrégées par l'organisme de logement social (OLS).

☐ Risque de transition

L'approche se fonde sur les données du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), qui indique les notations de risque de performance énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre pour chaque logement social. Les scores agrégés par OLS peuvent ainsi être obtenus par consolidation, en prenant la surface totale des logements comme coefficient de pondération. Pour les autres biens immobiliers, les scores de risques consolidés par portefeuille sont obtenus selon la typologie du bien et en prenant la surface totale comme coefficient de pondération. **Le score global du portefeuille OLS est en risque modéré.**

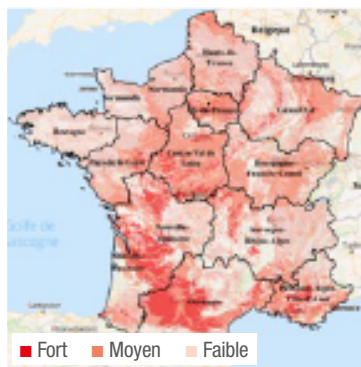
En 2022, l'exercice de cartographie des risques va se poursuivre en se centrant sur les risques physiques des actifs immobiliers et des infrastructures pour déboucher sur des mesures d'adaptation.

© François-Henry / REA / 2021

↑
REMONTÉE
DE LA NAPPE
PHRÉATIQUE
SUITE À
DE FORTES
PLUIES DANS
LE PARC D'UNE
RÉSIDENTE À
SAINT-ÉGRÈVE.

RISQUES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Risques gonflement des argiles



Risques inondations



Principaux canaux de transmission des risques climatiques par classes d'actifs

Les différents exercices de cartographie des risques climatiques ont permis d'identifier les chaînes de contagion par classes d'actifs. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

CHAÎNES DE CONTAGION PAR CLASSES D'ACTIFS		
Classe d'actifs	Risques de transition	Risques physiques
Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des dépenses de fonctionnement de la collectivité liée à la hausse des coûts de l'énergie - Augmentation des dépenses de fonctionnement de la collectivité pour accompagner la transition bas carbone sur le territoire (formation professionnelle, aide sociale...) - Dégradation de la rentabilité des entreprises des secteurs émetteurs présentes sur le territoire, dégradant les recettes liées à la fiscalité - Augmentation des investissements pour mettre en œuvre la Stratégie nationale bas carbone (bâtiments publics, transports, gestion des déchets, énergie, eau et assainissement), avec un impact potentiel négatif sur les ratios financiers (ratios d'épargne et capacité de désendettement) des collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des recettes de fonctionnement pour les collectivités dont les activités économiques sont liées aux conditions climatiques (tourisme, stations de ski) ou qui subissent des événements climatiques extrêmes - Augmentation des dépenses de fonctionnement pour accompagner les administrés impactés par la baisse d'activité ou l'événement climatique extrême (aides sociales) et entretenir les infrastructures - Risques accrus pour les collectivités situées dans des zones particulièrement exposées (outre-mer, littoral, zones montagneuses), augmentation des dépenses d'investissement pour adapter les actifs ou les reconstruire - Augmentation des coûts d'assurance et diminution des dotations pour les biens non assurables des collectivités
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des dépenses de fonctionnement des entreprises dont le <i>business model</i> repose sur des intrants émissifs ou dont l'activité est fortement consommatrice d'énergie - Diminution de la demande de produits ou de services émetteurs impactant la rentabilité de l'entreprise et sa capacité à générer des cash-flows - Dépréciation d'actifs, notamment dans les secteurs les plus émetteurs - Hausse du coût du financement pour les entreprises émettrices - Augmentation des investissements pour adapter le processus productif afin qu'il soit moins émissif 	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des actifs clés de l'entreprise ou de sa chaîne de valeur entraînant une interruption de la production, une baisse des revenus, une hausse des coûts, impactant sa rentabilité et sa capacité à générer des cash-flows - Besoin de réaliser de nouveaux investissements pour remplacer les actifs endommagés générant un besoin d'endettement supplémentaire ou pour les adapter aux nouvelles conditions climatiques - Augmentation des coûts assurantiels - Augmentation des coûts de financement pour les entreprises ou celles de leur chaîne de valeur situées dans des zones exposées aux aléas climatiques extrêmes
Souverains	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des recettes fiscales et de l'entrée de devises liée au déclin des industries émissives - Augmentation des dépenses d'investissement pour rendre les infrastructures conformes à une trajectoire bas carbone - Augmentation des dépenses pour accompagner les industries dans leur transition vers des technologies bas carbone (R&D) - Augmentation des dépenses pour accompagner les populations rendues vulnérables par la transition bas carbone (aides sociales, formation professionnelle, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des recettes fiscales liée à la perturbation des chaînes logistiques et de l'activité économique et aux secteurs particulièrement exposés aux aléas (agriculture, tourisme) - Augmentation des dépenses pour couvrir les dommages (fonction d'assureur en dernier ressort) et pour assurer les investissements nécessaires à la reconstruction des actifs détruits ou pour les adapter aux nouvelles conditions climatiques - Augmentation des dépenses pour assurer l'approvisionnement en énergie et en denrées alimentaires afin d'éviter les risques sociaux - Augmentation des coûts de maintenance et d'exploitation des infrastructures publiques
Actifs immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des dépenses d'investissement pour mettre les actifs immobiliers aux normes - Baisse des revenus liée à la difficulté à louer des actifs immobiliers dont la performance énergétique est faible - Baisse de la valeur des actifs dont la performance énergétique est faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Actifs échoués suite à des catastrophes climatiques / destruction de valeur - Augmentation des coûts de maintenance suite à des dégradations - Augmentation des coûts pour adapter les actifs
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la rentabilité liée à l'augmentation des prix de l'énergie - Augmentation des investissements pour adapter le processus productif afin qu'il soit moins émissif - Augmentation des coûts de financement - Augmentation des dépenses de R&D pour accompagner la transition - Augmentation des dépenses pour accompagner les salariés dans la transition (formation) - Baisse des parts de marché au profit d'infrastructures moins émissives 	<ul style="list-style-type: none"> - Actifs échoués suite à des catastrophes climatiques / destruction de valeur - Augmentation des coûts de maintenance suite à des dégradations - Augmentation des coûts pour adapter les actifs - Diminution de la rentabilité suite à la modification des conditions climatiques (exemple de l'hydroélectricité)



Vers une intégration des risques climatiques aux notations internes de crédit

Spécifiquement pour les entreprises des secteurs de l'énergie, du pétrole et du gaz, la direction des risques a développé un outil d'analyse en s'appuyant sur différents scénarios de trajectoire de température.

Outre le prix futur du carbone, qui fait l'objet d'une estimation, les émetteurs obligataires sont évalués sur 4 domaines complémentaires : la sensibilité aux enjeux politiques et réglementaires, les enjeux de marché (impacts sur l'offre et la demande), les enjeux d'innovation et les enjeux de réputation. Le positionnement d'un émetteur sur l'ensemble de ces domaines permet d'élaborer un score

global de sensibilité au risque de transition. Cet outil d'analyse peut conduire à une modification de la notation interne de l'émetteur.

S'agissant des obligations d'entreprise, l'analyse risque intègre des données de providers externes.

Pour les obligations souveraines, les risques climatiques sont intégrés à l'analyse quand ils sont jugés pertinents et intégrés à la note de crédit.

En 2022, le Groupe va travailler à la mise à jour de la grille ESG pour analyser sous l'angle de la double matérialité les dossiers d'investissement présentés au comité des engagements Groupe ⁽¹⁾ en y intégrant une analyse des risques climatiques.

(1) Dossiers dont le montant est supérieur à 50 M€ pour l'Établissement public. Pour les filiales, le montant des dossiers dépend de la taille de la filiale.

À BOUIN, EN VENDÉE, PREMIER SITE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE D'HYDROGÈNE RENOUELABLE AU MONDE À PARTIR D'ÉOLIENNES, DANS LAQUELLE LA BANQUE DES TERRITOIRES A INVESTI.



Intégration des indicateurs de pilotage dans les outils de gouvernance

Plusieurs indicateurs de pilotage du risque de transition figurent désormais dans le cadre d'appétit aux risques du Groupe, permettant leur suivi et leur pilotage par les instances de gouvernance du Groupe :

- un objectif en volume de financements de projets en faveur de la transition énergétique exprimés en milliards d'euros et en pourcentage des financements octroyés par la Banque des Territoires et Bpifrance ; ces projets visent à financer notamment de l'énergie renouvelable, de la rénovation thermique de bâtiments, de la mobilité douce et portent donc un risque de transition très faible,
- un indicateur de respect des seuils des politiques charbon, pétrole et gaz. Les métiers financiers du Groupe se sont dotés de seuils excluant les entreprises dont la part de chiffre d'affaires dépend à plus de 10 % des sables bitumineux, du pétrole et du gaz de schiste, du pétrole et du gaz de la zone arctique. Sont également exclues les sociétés minières dont l'extraction de charbon est supérieure à 10 millions de tonnes par an, les sociétés d'électricité dont la production à base de charbon excède 10 GW et les sociétés développant de nouvelles

capacités de charbon (plus de 300 MW). Cette politique d'exclusion permet de réduire l'exposition du Groupe au risque de transition dans la mesure où le Groupe n'investit plus dans le secteur énergétique dans des contreparties dont l'activité reposerait sur le charbon et le pétrole non conventionnel,

- un indicateur de réduction de l'empreinte carbone sur les scopes 1 et 2 des portefeuilles de titres de marché de l'Établissement public,
- un indicateur de consommation énergétique du portefeuille d'immobilier de placement, la réduction de la consommation visée permettant d'atténuer le risque de transition sur le portefeuille immobilier,
- un indicateur de performance énergétique de l'immobilier Groupe visant à réduire progressivement le nombre des « passoires thermiques » qui sont porteuses d'un risque de transition (augmentation des Capex pour améliorer le diagnostic de performance énergétique, ou augmentation des Opex pour y maintenir un certain degré de confort thermique en l'absence de rénovation).

En 2022, le Groupe reverra ses indicateurs d'appétit au risque pour mieux intégrer les risques climatiques.

INDICATEUR DU DISPOSITIF D'APPÉTIT AU RISQUE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Indicateur	Financement de projets en faveur de la transition énergétique et écologique		Indicateurs d'empreinte carbone des portefeuilles		Indicateurs de risques climatiques de l'immobilier	
	Description	Périmètre	Objectifs	Statut	Seuil d'alerte	Réalisé 2021
	Volume de financements dédiés à la transition	Part des financements dédiés à la transition / total des financements octroyés	Réduction de l'empreinte carbone des actions cotées sur les scopes 1 et 2 par rapport à 2019	Réduction de l'empreinte carbone des obligations entreprises sur les scopes 1 et 2 par rapport à 2019	Réduction de la consommation énergétique primaire par m ² du portefeuille immobilier de placement	Somme des surfaces des biens les plus mal notés (F et G selon le DPE) sur la surface totale des biens
	Banque des Territoires GDA Bpifrance LBP / CNP SFIL	GDA	GDA	Portefeuille immobilier GDA	Portefeuilles immobiliers du Groupe	
	60 Md€ d'ici à 2024	40 %	-20 % à 2024	-20 % à 2024	-38 % à 2030	Absence d'objectif
	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Alerte si l'objectif linéarisé n'est pas respecté		Alerte si l'objectif linéarisé n'est pas respecté ou dégradation de la tendance > à 10 %			10 % pour le résidentiel, 20 % pour le tertiaire et 0 % pour les OLS
	17,3	36 %	-21 %	-18 %	-15 %	<ul style="list-style-type: none"> • 1,5 % de la surface totale des biens résidentiels noté F ou G • 11 % de la surface des biens tertiaires notée F ou G • 0 % (aucun OLS n'est noté F ou G)



Réalisation d'un *stress test* climatique

En 2020, le groupe Caisse des Dépôts a participé au premier exercice pilote climatique (*stress test*) de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), visant à mesurer l'exposition et la capacité de résistance des institutions bancaires françaises aux risques de transition.

Le scénario central a été construit sur la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) puis décliné en trois scénarios dégradés. Ces scénarios ont été traduits en variables économiques et financières grâce à deux modèles macroéconomiques. L'exercice a porté jusqu'à 2050, avec une hypothèse de bilan statique jusqu'en 2025 et une hypothèse de bilan dynamique au-delà (possibilité donnée aux établissements de réallouer leurs expositions en tenant compte des facteurs climatiques). L'exercice était centré sur le risque de crédit avec une segmentation des actifs par géographie (France, Union européenne, États-Unis) et par secteurs (classification Nace niveau 2).

Pour la Caisse des Dépôts, le *stress test* a porté sur un échantillon limité du bilan. Ce sont les expositions d'entreprises qui ont généré la majorité des dépréciations des notes de crédit.

L'exercice a permis de sensibiliser les équipes risques et finances aux processus et modèles pour mieux appréhender les spécificités des risques de transition et d'envisager des développements méthodologiques.

En 2022, la Caisse des Dépôts travaillera à estimer de manière quantitative les risques de transition sur le portefeuille actions et à développer des scénarios sectoriels.

COLLABORATEURS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS. ↓

SFIL (1)

- Réalisation d'une cartographie à dire d'expert pour identifier les chaînes de contagion des risques physiques et de transition à court-moyen et long terme sur les principales catégories de risques de SFIL, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque opérationnel y compris le risque de non-conformité, et les autres risques (réglementaire, stratégique, business).
- Étude sur le risque de transition pour les collectivités locales, reposant sur 3 scénarios de transition (ordonnée, accélérée, retardée) basés sur la Stratégie nationale bas carbone, qui a permis de quantifier les besoins d'investissement des collectivités locales et leur impact sur les sections de fonctionnement et sur les niveaux d'endettement et, par ricochet, sur les métriques de risque (*risk-weighted assets (RWA)* et *expected credit loss (ECL)* de la SFIL).
- Étude sur le risque physique visant à quantifier l'impact des risques physiques aigus sur les principaux ratios financiers des collectivités locales françaises. En se basant sur le modèle Climada, cinq aléas ont été pris en compte pour attribuer un score de risque physique à l'échelle du département.
- Intégration des risques climatiques dans le dispositif de gestion des risques avec des politiques d'exclusion sur les énergies fossiles conformément aux engagements pris par le groupe Caisse des Dépôts, l'intégration de critères ESG dans les politiques d'investissement de la SFIL et des indicateurs reflétant les engagements en matière de prêts verts dans le cadre d'appétit aux risques.
- Participation aux exercices de *stress test* ACPR.

(1) SFIL est sous la supervision de la BCE.



Bpifrance (2)

- Quantification de l'exposition du portefeuille de Bpifrance aux risques physiques via des cartographies combinant la localisation des aléas climatiques pertinents et la géolocalisation et la sectorisation des encours et un système de score de risque physique d'une zone géographique aux aléas climatiques dans une dimension prospective.
- Quantification de l'exposition aux risques de transition via des cartographies par poches de risque et une série de *Key risk indicators* (KRI) sectoriels.
- Développement d'indicateurs de pilotage au système de reporting des risques Groupe.
- Participation au *stress tests* ACPR.

CDC Habitat

- Mesure de l'exposition du patrimoine aux risques physiques sur la base de 8 aléas en tenant compte des caractéristiques des bâtiments (vulnérabilité).
- Réalisation de diagnostic de performance résilience sur les actifs les plus risqués et pour lesquels des travaux de réhabilitation sont programmés avec propositions d'actions pour diminuer le risque.
- Identification du risque de transition lié au coût de l'énergie.

Icade

- Mesure de l'exposition des actifs aux risques physiques via l'outil Batadapt.
- Fixation de cibles de réduction d'intensité énergétique et d'intensité carbone sur la foncière tertiaire pour diminuer l'exposition au risque de transition.
- Mise en place d'un suivi de la performance énergétique d'au moins 75 % des exploitants de santé à partir de 2019 et proposition de solutions d'amélioration de la performance énergétique pour 100 % des extensions et opérations de travaux significatives (rénovation des façades et étanchéité) à partir de 2019.

(2) BPI est sous la supervision de la BCE et soumise à l'article 29 de la loi Énergie-climat.

(3) LBP est sous la supervision de la BCE.

LBP (3)

- Mesure de l'exposition des financements immobiliers au risque d'inondation.
- Mesure du risque de transition à travers : (i) l'exposition nette aux secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, (ii) la mesure de l'intensité carbone des portefeuilles et (iii) l'engagement dans des trajectoires de décarbonation validées par la SBTi.
- Quantification de l'exposition aux risques physiques et de transition (risques politiques et technologiques) de LBPAM sur la base de la méthodologie de Carbon Delta.
- Participation au *stress tests* ACPR.

↓ CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-EUSÈBE, EN SAÔNE-ET-LOIRE.

© Vincent Poillet / REA - Caisse des Dépôts / 2020.



Des risques ESG et climatiques intégrés aux décisions d'investissement

L'enjeu : identifier, éviter et réduire les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus matériels. Pour cela, les risques sont appréciés via des politiques sur les enjeux transversaux et des processus spécifiques pour adresser les risques propres à chaque classe d'actifs. Lorsqu'un risque est détecté, l'objectif est d'encourager les contreparties à y remédier, conformément aux principes de conduite responsable des affaires de l'OCDE, en adaptant pour cela les meilleures pratiques de gestion, dont l'esprit est synthétisé dans le Pacte mondial.

Gestion d'actifs

☐ Gestion directe

Actions cotées

Département de la gestion des placements
Pour les actions cotées, les gérants effectuent une analyse ESG de chaque valeur en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société. Les critères couvrent la gestion des émissions de gaz à effet de serre, mais également la structure de gouvernance, la rémunération des dirigeants, la parité femmes-hommes, les accidents du travail ou encore les relations sociales. L'équipe de gestion s'appuie notamment sur les données d'agences de notation extra-financière. La note ESG qui découle de cette évaluation est intégrée à la valorisation des titres par l'intermédiaire de l'utilisation d'un « bêta-score ESG », avec un poids dans la valorisation de 15 %. Concernant la gestion systématique, les données de fournisseurs donnent également lieu à une note ESG intégrée dans le processus d'optimisation du portefeuille, en objectif tant d'amélioration de la note moyenne des portefeuilles, que d'exclusion des sociétés durablement mal notées ou très controversées.

CDC Croissance

Les gérants intègrent dans leurs décisions d'investissement le volet extra-financier en plus du volet financier. Pour réaliser son analyse, CDC Croissance s'appuie sur la base de données Éthifinance et sur les rapports ESG et rapports intégrés des sociétés, quand ces derniers sont disponibles. Depuis 2020, un score ESG (reposant sur un modèle de 65 critères extra-financiers) est calculé pour chaque valeur française. Une fiche ESG est présentée dans le dossier d'investissement réalisé pour l'intégration d'une nouvelle valeur en portefeuille. À plusieurs reprises, la gestion a renoncé à des investissements ou a cédé une position suite à l'examen extra-financier de la société (nature de l'activité, controverse grave).

Obligations d'entreprises

S'agissant des obligations d'entreprises, l'analyse s'appuie sur différentes sources de données (fournies par les sociétés, MSCI, Bloomberg, Trucost), donnant lieu à une note calculée à partir d'une cinquantaine d'indicateurs.

Cette note va ensuite influencer sur les décisions d'investissement des gérants.

Obligations souveraines

Pour les obligations souveraines, la Caisse des Dépôts intègre des critères ESG à l'analyse et à la sélection de ses investissements directs en obligations souveraines et publiques. Elle établit un score interne à chaque pays émetteur, fondé sur 40 critères ESG pondérés émanant de différentes sources : Unesco, Nations unies, ONG.

Les critères pris en compte dans le score ISR souverain sont : en matière de gouvernance, la qualité de la régulation et la liberté d'opinion ; en matière sociale, le taux d'équipement médical et l'indice de Gini de mesure des inégalités ; en matière environnementale, l'emploi de pesticides et la pollution moyenne de l'air. Les résultats de l'analyse ESG sont pris en compte dans l'appréciation du risque et dans la détermination de l'allocation, au même titre que les autres paramètres financiers. Au cas par cas, le comité d'investissement exclut des pays à risques ESG élevés ou fixe des limites. Il effectue un suivi ESG régulier du portefeuille.

Immobilier de placement

Pour l'immobilier de placement, les informations ESG réunies lors des *due diligences* sont principalement fournies par le vendeur. Elles sont analysées par l'équipe de la Caisse des Dépôts et des experts externes.

Les critères d'acquisition sont : la proximité des transports en commun, les certifications et labels environnementaux (construction

et exploitation), la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre en exploitation, les certifications et labels relatifs au bien-être des utilisateurs pour les immeubles de bureaux.

Depuis 2019, une clause sociale sur les conditions de travail est intégrée dans les contrats de vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) ou les contrats de promotion immobilière (CPI) avec les promoteurs (emploi et sous-traitance). Cette clause sera progressivement complétée par une quote-part d'emplois ciblés sur des personnels éligibles aux dispositifs d'insertion.

Une annexe environnementale est incluse à tous les baux commerciaux conclus entre les locataires et la Caisse des Dépôts. Celle-ci renforce depuis 2020 sa démarche environnementale avec la demande systématique du label BiodiverCity, lors des investissements dans des immeubles neufs ou restructurés (VEFA ou CPI) en tertiaire et résidentiel, ou des meilleurs efforts du vendeur pour l'obtenir ; une démarche de gestion écologique des espaces verts sans pesticide de synthèse, d'ores et déjà en place sur l'ensemble du résidentiel « historique » ; l'engagement de zéro artificialisation nette avec des développements du portefeuille géré réalisé à 100 % dans des secteurs déjà urbanisés (zones de plan local d'urbanisme - PLU - constructibles).

Forêts

La Société Forestière est un gérant de conviction du patrimoine naturel forestier, responsable et engagé. Ses pratiques évoluent à l'aune des enseignements des conséquences du changement climatique, très impactantes pour le secteur forestier. L'ensemble de ses directives techniques est continuellement revu de sorte à obtenir un peuplement forestier le plus résilient possible. La Société Forestière accompagne la Caisse des Dépôts et CNP Assurances dans la sélection de forêts de qualité ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable. Les analyses se font ainsi au cas par cas sur des critères à la fois financiers et extra-financiers :

- **environnementaux** (impact du changement climatique, et biodiversité avec études stationnelles, adaptabilité des essences eu égard aux risques physiques, par exemple analyse systématique et gestion dédiée des zones classées comme à haute valeur de conservation),
- **sociaux** (risques directs de santé et de sécurité liés à la gestion sylvicole),
- **de gouvernance** (analyse de matérialité multi-parties-prenantes afin de mieux cerner les attentes en cours).

En 2021, le comité d'investissement de la Société Forestière a décidé de ne pas poursuivre plusieurs projets d'acquisition, suite à l'identification de risques trop élevés pour le maintien de la production forestière dans un contexte de changement climatique (sols hydromorphes, présence de calcaire, sensibilité aux incendies, etc.).

☐ Gestion indirecte

Multigestion de diversification

En 2019, la grille de sélection de tous les fonds a été revue pour intégrer des critères ESG donnant lieu à une note formelle. Ces critères comprennent : la notation PRI, le guide de vote, la politique d'engagement, les mesures formalisées des émissions de carbone, la publication d'un reporting ESG, la politique d'exclusion, la notation MSCI, la mesure de la contribution des activités du portefeuille du fonds aux ODD, exprimée en pourcentage de chiffre d'affaires. Un seuil d'exclusion en cas de note ESG trop faible a également été mis en place.

Fonds non cotés

Une grille d'analyse permet de noter chaque fonds sur des critères extra-financiers. Les critères de notation sont, par exemple, la gouvernance de la société (membres indépendants dans le conseil, code de déontologie, etc.), la formation des salariés, les pratiques favorables à l'environnement, la prise en compte des critères ESG dans la gestion, les *due diligences* environnementales sur les sous-jacents, l'évaluation du respect des droits de l'homme, des impacts sociaux et la qualité des reportings ESG de la société.

Autres actifs

Obligations convertibles

Les gérants d'obligations convertibles (qui gèrent un portefeuille en direct et un portefeuille de fonds externe) de la Caisse des Dépôts effectuent une analyse ESG de chaque valeur, en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société au regard du risque de valorisation à long terme des entreprises et de la prise en compte de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts.

Le score MSCI ESG (note relative sectorielle) est analysé pour chaque dossier d'investissement, permettant l'intégration de l'opinion ESG dans les choix du gérant ainsi que le suivi des controverses ESG majeures. Le score est ainsi intégré à l'analyse financière des sociétés et une moyenne pondérée des scores est établie par la gestion.

Actifs monétaires

Chaque émetteur fait l'objet d'un score ESG via une quarantaine d'indicateurs (droits de l'homme, corruption, etc.) et d'une évaluation de sa trajectoire CO₂. Pour les titres des entreprises, l'analyse repose sur une cinquantaine d'indicateurs, dont les indicateurs environnementaux qui sont fournis par MSCI (productivité des ressources, part des énergies renouvelables, émissions de GES). Des objectifs d'investissement ISR sont définis en parallèle.



Banque des Territoires

La gestion des risques ESG s’inscrit dans une vision globale d’investisseur de long terme qui accompagne les territoires dans leur transformation, en recherchant le maximum d’impacts positifs sociaux et environnementaux.

Elle est mise en œuvre par l’entrée en vigueur de l’outil de cotation extra-financière des nouveaux investissements, opérationnel depuis 2020. Cet outil vise à systématiquement alimenter et informer le processus interne de prise de décision en adoptant une vision complète sur les enjeux, la qualité et les externalités des nouveaux projets d’investissement présentés en comité d’engagement.

Immobilier

L’ambition environnementale et la performance énergétique doivent être intégrées et précisées dès l’étude du projet. L’outil de cotation extra-financière vient compléter l’analyse avec des demandes d’indicateurs précis (émissions de gaz à effet de serre, consommation d’énergie, etc.). Si l’entité décide de poursuivre l’investissement du projet, des engagements avec des prérequis environnementaux sont progressivement intégrés dans la plupart des contrats Vefa (certification, label, baux verts). En cas de prérequis non atteint, des pénalités financières, mesurées en fonction de la taille du projet, peuvent s’appliquer dans certains cas.

Capital-investissement

La démarche de la Banque des Territoires est guidée par son outil de cotation extra-financière venant compléter l’analyse des projets innovants. Avant la présentation en comité d’engagement, chaque projet d’investissement doit être analysé par les équipes d’instruction selon les trois piliers du développement durable et le plan d’action ODD de la Banque des Territoires, applicables quelle que soit la nature du projet : environnement et climat, social et territorial, et gouvernance.

Infrastructure

Les nouveaux investissements sont uniquement engagés pour des projets disposant de toutes les autorisations et permis nécessaires, ne faisant pas l’objet de controverse, et purgés de tout recours sur le plan administratif et réglementaire. L’analyse est complétée par l’outil de cotation extra-financière.

Entreprises publiques locales (EPL)

Les dossiers d’investissement, soit en augmentation de capital dans les EPL existantes, soit en création de filiale, s’appuient sur l’outil de cotation extra-financière de la Banque des Territoires.

Les critères de cette cotation définis pour les EPL /sociétés d’économie mixte (SEM) sont par exemple : le pourcentage du montant d’investissement total consacré à la TEE, le nombre de mètres carrés de surfaces traitées / dépolluées / réaménagées (pour les opérations foncières), ou le nombre d’actifs immobiliers construits / réhabilités / rénovés pour les opérations immobilières. Dans certains pactes d’actionnaires, sont également intégrés des engagements extra-financiers portant, par exemple, sur la bonne utilisation des ressources naturelles ou l’adoption de pratiques adaptées et conformes à la réglementation en matière de management ou de ressources humaines.

Économie sociale et solidaire

Depuis 2020, l’analyse se fait via l’outil de cotation extra-financière, qui permet d’analyser de manière plus systématique des indicateurs tels que : le ciblage des bénéficiaires (nombre de personnes accompagnées / ciblées / formées / réinsérées sur la durée globale du projet), la mesure de l’impact environnemental (surface reconvertie en agriculture biologique ; nombre de consommateurs / clients ciblés en circuit court), ainsi que les pratiques de bonne gouvernance.



←
CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-EUSÈBE, EN SAÔNE-ET-LOIRE, OÙ, SELON LE MODE DE L’ÉCOPÂTURAGE, UN TROUPEAU DE 60 MOUTONS ASSURE L’ENTRETIEN DE L’ESPACE DE MANIÈRE ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE.

Bpifrance

Investisseur de long terme, Bpifrance partage l'attention portée par le groupe Caisse des Dépôts aux enjeux ESG et souhaite promouvoir les meilleurs standards en matière d'investissement responsable. Pour cela, elle accompagne les entreprises dans une optique d'amélioration continue.

Investissements directs cotés et non cotés

L'évaluation ESG pré investissement est effectuée avec l'appui d'un outil d'aide à l'analyse qui détermine les enjeux les plus pertinents à examiner. Ce dernier recouvre 14 questions, organisées en 4 thèmes, et pondérées en fonction de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise :

- **gouvernance**: transparence et équilibre; anticipation,
- **capital humain**: emploi et politique sociale ; gestion des emplois et compétences; diversité et égalité des chances; bien-être au travail; climat et dialogue social,
- **parties prenantes**: relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs; qualité et satisfaction des clients; relations avec les autres parties prenantes externes,
- **politique environnementale et système de management**: énergie et gaz à effet de serre; intrants et déchets; maîtrise des autres impacts environnementaux.

Cet état des lieux permet de repérer certaines problématiques ESG et d'engager une démarche de progrès selon les enjeux matériels. L'analyse est intégrée dans la note présentée au comité d'investissement pour décision, et peut engendrer un refus si les risques ESG sont suffisamment importants, ou, sur la base d'un diagnostic partagé, susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'amélioration en concertation avec l'entrepreneur.

Capital-investissements indirects non cotés

Dans le cadre de ses activités d'investissement en fonds de fonds, la prise en compte des dimensions ESG des investissements fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires de Bpifrance Investissement. En outre, Bpifrance Investissement veille à ce que ces équipes de gestion partenaires s'engagent à prendre les dispositions pour les sociétés dans lesquelles elles investissent et adoptent une démarche de progrès dans leur prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. La politique de Bpifrance à l'égard des fonds est incitative et n'exclut donc a priori pas ceux qui n'ont pas encore engagé de politique d'investissement responsable, mais veille, par une contractualisation dans la documentation juridique (*side letters*), à ce que les sociétés de gestion placent les entreprises dans lesquelles elles investissent dans une démarche RSE de progrès.

Gestion des participations stratégiques

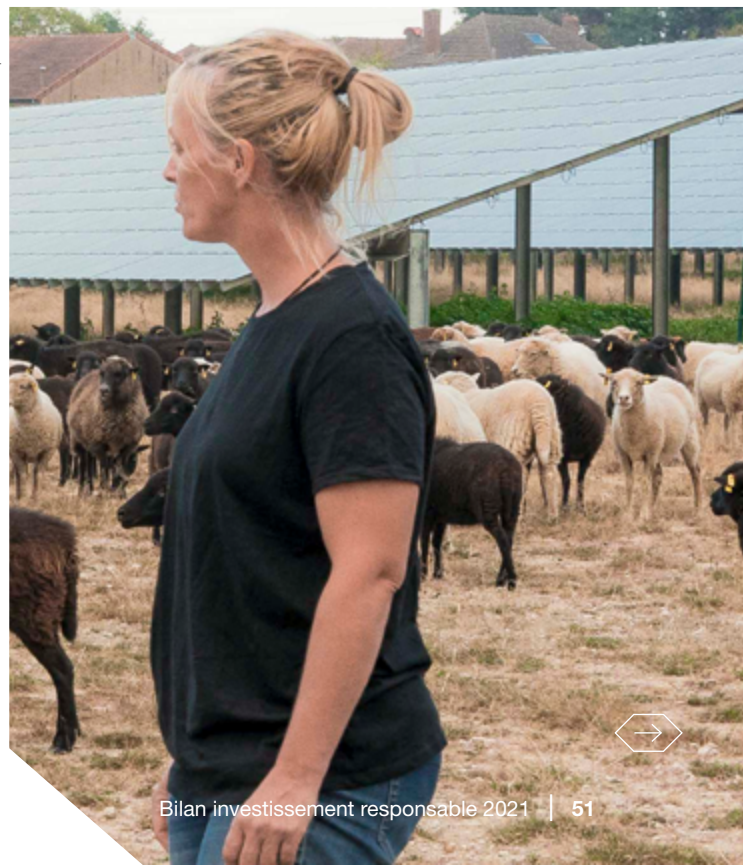
Lors de l'instruction de dossiers de développement, les équipes respectent les exclusions sectorielles (charbon, tabac, mines antipersonnel, etc.) et veillent au strict respect de la politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) mise en place par la direction du contrôle permanent et de la conformité.

La Caisse des Dépôts a en outre défini, dans une procédure-cadre, les principes généraux LCB-FT applicables par l'ensemble de ses filiales, sous réserve des compléments et adaptations nécessaires à leurs activités. Le métier de gestion des participations prend également en compte les grandes orientations ESG du Groupe, via notamment, lorsque pertinent :

- la structuration de la gouvernance,
- un droit de regard sur la politique sociale afin d'encadrer les impacts d'une opération – une approche qualitative des risques environnementaux,
- une procédure LAB systématisée.

Chaque investissement fait enfin l'objet d'une analyse ESG. Lorsqu'il s'agit d'un secteur sensible (énergie, transports), un avis est systématiquement demandé au service politique durable de la Caisse des Dépôts, qui a l'expertise sur ces sujets.

© Vincent Poillet / REA - Caisse des Dépôts / 2020.



STOA

Outre le respect des exclusions normatives et sectorielles du groupe Caisse des Dépôts et de l'AFD, STOA s'est doté d'une procédure robuste en matière d'évaluation et de suivi des risques E&S (environnementaux et sociaux).

Cela en conformité avec les normes de performance en matière de durabilité de l'*International Finance Corporation* (IFC) et s'appuyant sur un certain nombre de documents de référence de l'Agence française de développement. La procédure prévoit l'évaluation de la résilience aux risques physiques induits par le changement climatique. Les projets sont ainsi analysés dès la phase d'identification en évaluant, d'une part, la vulnérabilité au changement climatique et, d'autre part, les mesures mises en place pour rendre l'installation résiliente face à ces vulnérabilités. La résilience des projets est évaluée à la phase d'instruction de manière qualitative sur la base des projections régionales de la Banque mondiale (augmentation de température) et du GIEC (augmentation du niveau marin). L'horizon temporel est généralement calé sur la durée de vie des infrastructures (autour de 25 ans).

☐ La phase d'identification du projet

Les critères ESG qui conditionnent le processus d'investissement, et pouvant être des critères justifiant l'écart d'un projet, sont :

- l'émissivité potentielle du projet en GES (au-delà d'1 MtCO₂ / an, le projet est écarté selon les pays d'intervention),
- l'incompatibilité du projet avec la trajectoire bas carbone / de résilience du pays (effet de verrouillage *carbon lock-in*, évaluation de la vulnérabilité du projet).

☐ La phase d'évaluation et de décision

Une incompatibilité majeure et inconciliable avec les standards de performance de l'IFC (déplacement majeur et forcé de populations, impact irréversible sur une espèce protégée, etc.), dans le cas où aucune mesure d'atténuation n'est envisagée, engendrerait la fin de l'entrée en relation. Une seconde opinion formalisant un avis sur les risques de conformité est obligatoire avant toute entrée en relation d'affaires. Le dispositif de STOA prévoit enfin une négociation, des règles de gouvernance des sociétés de projet et une clause standard de reporting en termes de suivi dans les contrats.

Direction des politiques sociales

En cohérence avec la stratégie d'investisseur responsable du groupe Caisse des Dépôts, les engagements ISR visent à promouvoir une gestion pérenne et responsable des réserves des régimes de retraite, lesquelles proviennent des cotisations des actifs.

Ces objectifs extra-financiers participent à la performance de long terme des actifs gérés, comme en témoigne la performance annuelle moyenne de + 4,05 % des actifs de l'Ircantec (2016-2021), qui a atteint + 11,5 % en 2021. La DPS accompagne notamment l'Ircantec dans son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique : après l'exclusion des valeurs charbon au-delà d'un certain seuil du chiffre d'affaires (20 % puis 10 % en 2019) depuis 2016, elle a accompagné le conseil d'administration pour répondre à son ambition de définir une stratégie de désinvestissement ciblée et progressive du secteur des énergies fossiles. Cette stratégie, amorcée en 2018, a été renforcée en 2021 par l'exclusion des entreprises ayant une production d'hydrocarbures non conventionnels supérieure à 10 millions d'équivalents barils de pétrole ou lançant de nouveaux projets non conventionnels. L'Ircantec a ainsi pris de nombreux engagements pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et soutenir la transition énergétique et écologique (TEE). L'Ircantec soutient également la transition énergétique des territoires par le financement des collectivités locales, des établissements publics, de projets de petites infrastructures, principalement françaises, dans les domaines des énergies renouvelables, de la transition énergétique et de l'environnement.

En 2021, les investissements consacrés à la transition énergétique et écologique ont continué de progresser dans le portefeuille de l'Ircantec, atteignant 17,9 % (contre 15 % en 2020). L'Ircantec s'est fixé un objectif cible de financement de la TEE représentant au moins 20 % de ses réserves à l'horizon 2024, correspondant à un financement supplémentaire de plus d'1 Md€ pour accompagner la transition.

LBP AM

LBP AM choisit les entreprises dans lesquelles investir grâce à une méthodologie d'analyse ISR propriétaire nommée Great : Gouvernance responsable, R gestion durable des Ressources naturelles et humaines, E transition Énergétique et économique, T développement des Territoires.

Cette méthode s'adapte à toutes les classes d'actifs et permet de noter les pratiques de développement durable de 9000 entreprises. Elle intègre l'impact sur les territoires de l'activité d'une entreprise.

LBP AM exclut les entreprises qui présentent un risque de réputation lié à de mauvaises pratiques de développement durable soit parce qu'elles sont exposées à des controverses majeures, soit parce qu'elles opèrent dans des secteurs sensibles (armes controversées, tabac, jeux d'argent, charbon thermique). Les politiques sont exigeantes et régulièrement actualisées. Par exemple, sur le charbon où, en 2019, LBP AM s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici à 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour s'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon.

→
MANOSQUE, DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE.

© Valentine Vermeil / REA - Caisse des Dépôts / 2021.





© Jean Marc Pothin / Caisse des Dépôts / 2018

Indicateurs et résultats

des enjeux liés à la durabilité

Les engagements du groupe Caisse des Dépôts en matière de lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité mais également l'accompagnement de ses contreparties vers une transition juste se traduisent notamment par la mise en place d'indicateurs de mesure des impacts, risques et opportunités climatiques.

Conformément à la loi Énergie-climat, la Caisse des Dépôts publie des indicateurs en matière climatique et liés à la biodiversité (empreinte carbone, montant d'expositions aux énergies fossiles, éligibilité de l'investissement, empreinte biodiversité).

Les bilans des filiales sont à retrouver sur leur site Internet respectif.



FRICHE KODAK, À SEVRAN, OÙ D'IMPORTANTES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION DES SOLS ET DES EAUX ONT ÉTÉ MENÉS. REVÉGÉTALISÉE DEPUIS, ELLE COMPTE DÉSORMAIS DES ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES RARES ET PROTÉGÉES.



Décarboner les portefeuilles

Portefeuilles cotés

Conformément à l'engagement pris au sein de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), l'objectif est désormais d'atteindre la neutralité carbone des portefeuilles de placement d'ici à 2050, avec une nouvelle cible de - 55 % de réduction des portefeuilles cotés entre 2020 et 2030.

Informations utilisées pour l'analyse

L'estimation de l'empreinte carbone est réalisée chaque année par la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts. Les données nécessaires à la réalisation de l'empreinte carbone sont les données d'émissions en scope 1 et scope 2 publiées par les entreprises.

La gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts utilise les informations publiées les plus à jour. Ainsi, l'empreinte carbone au 31 décembre 2021 est calculée sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises de l'année 2020. Dans le cas où la donnée CO₂ ne serait pas disponible pour une ou plusieurs sociétés, les résultats obtenus sont recalculés afin d'aboutir à une empreinte carbone portant sur 100 % du portefeuille (en valeur de bilan). L'empreinte carbone au 31 décembre 2021 est calculée sur la base des titres détenus en direct à cette date.

Méthodologie de calcul

L'empreinte carbone d'une ligne en portefeuille est égale aux émissions de CO₂ de l'entreprise à fin d'année N - 1 multipliées par la détention en capital à fin d'année N pour les actions. Pour les obligations, les émissions sont multipliées par la détention dans la dette totale de la société. Pour ce portefeuille, la somme de ces émissions pondérées est rapportée aux montants investis, en valeur de bilan.

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE

ACTIONS

Absolute (en tCO₂e)

∑ Empreinte carbone en absolu des titres détenus en portefeuille

$$\text{Empreinte carbone d'un titre en absolu (en tCO}_2\text{e)} = \text{émission carbone de la société} \times \text{\% de détention de la CDC dans le capital de la société}$$

Le pourcentage de détention prend en compte les différentes places de cotation et classes d'actions en circulation, et est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de titres détenus}}{\text{Nombre total de titres en circulation}}$$

Relative (tCO₂e / 1 M€ investi)

$$\sum \frac{\text{Empreinte carbone en absolu des titres détenus en portefeuille}}{\text{Valeur bilan du portefeuille}} \times 1\,000\,000$$

OBLIGATIONS

Absolute (en tCO₂e)

∑ Empreinte carbone en absolu des titres détenus en portefeuille

$$\text{Empreinte carbone d'un titre en absolu (en tCO}_2\text{e)} = \text{émission carbone de la société} \times \text{\% de dette détenue par la CDC dans la dette totale de la société}$$

Le pourcentage de dette détenue est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Dette détenue par la CDC}}{\text{Dette totale émise par la société}}$$

Relative (tCO₂e / 1 M€ investi)

$$\sum \frac{\text{Empreinte carbone en absolu des titres détenus en portefeuille}}{\text{Valeur bilan du portefeuille}} \times 1\,000\,000$$

Une analyse de l'évolution de l'empreinte carbone des différents portefeuilles est réalisée trimestriellement et intégrée au comité mensuel de gestion des placements. Elle permet d'identifier, par exemple, les raisons des variations mensuelles, telles qu'une augmentation / diminution des émissions de CO₂ des sociétés ou encore une hausse / baisse de l'exposition sur une ou plusieurs sociétés (liste non exhaustive).

CIBLES ODD 13

55 %

Réduction de l'empreinte carbone
des portefeuilles de la gestion d'actifs
d'ici à 2030 par rapport à 2020

38 %

Réduction de la consommation énergétique
du portefeuille immobilier de la gestion d'actifs
d'ici à 2030 par rapport à 2020

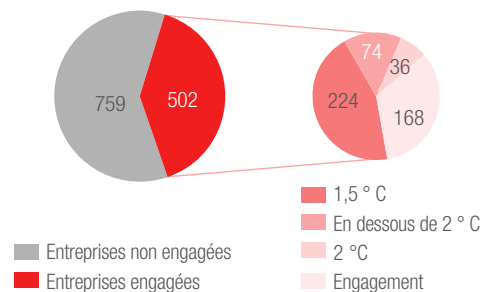
📌 Résultats

L'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises de la gestion d'actifs a diminué de manière significative entre 2020 et 2021, dans le respect de la trajectoire définie dans le cadre du protocole de la NZAOA.

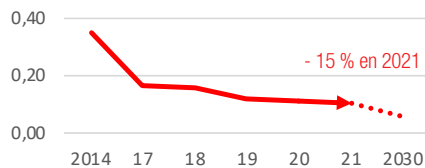
La Caisse des Dépôts et Bpifrance encouragent également les entreprises non cotées à utiliser la méthode *Assessing Low Carbon Transition* (ACT), qui leur fournit un cadre d'alignement opérationnel avec l'objectif de 1,5 °C.

À cet égard, la gestion d'actifs constate que les **portefeuilles cotés s'alignent effectivement avec une trajectoire bas carbone**, grâce notamment à un dialogue actionnarial exigeant et à la mise en place de politiques d'exclusion strictes. En 2021, sur les 1 261 sociétés en portefeuille, **40 % ont engagé une démarche d'alignement avec une trajectoire bas carbone vérifiée par la science**.

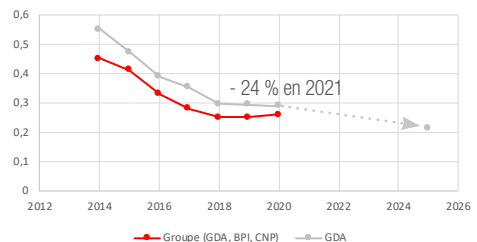
ALIGNEMENT DES PORTEFEUILLES ACTIONS ET OBLIGATIONS AVEC LES TRAJECTOIRES SBTI



EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES D'OBLIGATIONS D'ENTREPRISES - GDA (en $\text{teqCO}_2/\text{k€}$)



EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES D'ACTIONS COTÉES (en $\text{teqCO}_2/\text{k€}$)



ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ⁽¹⁾

Portefeuilles GDA	Émissions en absolu à fin 2021	Intensité carbone à fin 2021	Cible 2020-2025 de réduction de l'intensité carbone (scopes 1 et 2)	Cible 2020-2030 de réduction de l'intensité carbone (scopes 1 et 2)	Réduction réalisée entre 2014 et 2021	Réduction réalisée entre 2020 et fin 2021
Actions cotées direct	6,19 MtCO ₂	0,22 tCO ₂ /k€	- 20 %	- 55 %	- 61 %	- 24 %
Obligations d'entreprises	1,404 MtCO ₂	0,10 tCO ₂ /k€	- 20 %	- 55 %	- 62 %	- 15 %

Dans le rapport publié en juin 2022, des erreurs figuraient dans les graphiques et le tableau de cette page. Cette version de novembre 2022 est corrigée.

(1) Au 31 décembre N - 1 : le point de départ 2020 est au 31 décembre 2019.



La Net-Zero Asset Owner Alliance, un enjeu majeur pour la Caisse des Dépôts



© PETTINA | Jean Marc, Caisse des Dépôts / 2015.

« La Caisse des Dépôts étant en pointe sur le sujet, notre Établissement a été retenu pour être le fer de lance en France de l'AOA et en a donc été un membre fondateur, en 2019.

Nous avons ensuite approché d'autres grands investisseurs français et la France compte désormais 10 signataires, ce qui en fait le 1^{er} pays en nombre d'adhérents : une belle fierté ! »

↑ **JOËL PROHIN,**
DIRECTEUR DE LA GESTION DES PLACEMENTS,
DIRECTION DES GESTIONS

📌 Pouvez-vous nous expliquer la genèse de la Net-Zero Asset Owner Alliance (AOA) ?

JP ➔ Courant 2019, une poignée de grands investisseurs, en collaboration avec les *Principles for Responsible Investment* (PRI) et la *United Nations Environment Programme Finance Initiative* (Unep-Fi) ont décidé de lancer une initiative majeure en direction des investisseurs institutionnels en vue d'aligner les portefeuilles d'actifs avec l'accord de Paris sur le climat.

La CDC étant en pointe sur le sujet, notre établissement a été retenu pour être le fer de lance en France de l'AOA et en a donc été un membre fondateur, en 2019.

Nous avons ensuite approché d'autres grands investisseurs français et la France compte désormais 10 signataires, ce qui en fait le 1^{er} pays en nombre d'adhérents : une belle fierté !

Quels sont les objectifs de l'AOA ?

JP ➔ Devenir membre de l'AOA est exigeant : il faut se fixer un objectif à long terme (des portefeuilles net zéro gaz à effet de serre en 2050) et des objectifs à court terme (2025 ou 2030). S'y ajoutent l'exigence d'engager sociétés et *asset managers* et un montant de financement pour des solutions climat.

Quel est le rôle actuel de la CDC dans l'AOA ?

JP ➔ Comme membre fondateur, nous avons participé jusqu'à décembre 2021 au *Steering group*, formé des signataires qui dirigent l'AOA. L'AOA s'élargissant, il a fallu faire de la place aux signataires non européens. Je reste représentant de la CDC dans le comité faïtier, qui regroupe les représentants de tous les signataires.

Nous sommes actifs dans de nombreux groupes de travail (souverains, immobilier, engagement, etc.). L'apport de la gestion d'actifs est d'autant plus pertinent que notre contact immédiat avec les marchés et les entreprises rend notre contribution plus concrète et plus pertinente. Par ailleurs, nous coordonnons aussi les signataires français pour échanger de temps en temps informellement.

Quels sont les nouveaux engagements qui ont été pris ?

JP ➔ La CDC s'était fixé un objectif de réduction de - 20 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre 2020 et 2025 sur ses portefeuilles d'actions cotées et d'obligations crédit. Compte tenu de la forte baisse déjà acquise sur la période 2014-2020, cet objectif était déjà exigeant.

Le nouveau rapport du GIEC a conduit l'AOA à durcir ses objectifs intermédiaires. Dans ce contexte, la CDC a décidé d'opter pour de nouveaux objectifs à 2030 : - 55 % entre 2020 et 2030 sur les actions cotées et les obligations crédit et - 50 % sur l'immobilier en direct.

En cohérence avec la philosophie de l'AOA, l'ambition est de faire le minimum par réallocation de portefeuille et le maximum en engageant les entreprises dans lesquelles nous sommes investis à réduire leur empreinte carbone. Nous entretenons donc en continu un dialogue exigeant avec toutes les entreprises dans lesquelles la CDC est investie, en particulier les plus émettrices.

Les objectifs que la CDC se fixe dans le cadre de l'AOA sont l'un des axes majeurs de la politique d'investissement de la gestion d'actifs. L'implication de la gestion dans l'AOA est l'un des indicateurs retenus pour le calcul de l'intéressement de la gestion d'actifs. Désormais, tous les gérants l'ont bien en tête et le prennent en compte dans les décisions du quotidien !



Immobilier

Le Groupe entend contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C sur l'ensemble de ses investissements immobiliers, en définissant une nouvelle cible dans le cadre du protocole de la NZAOA de - 50 % d'ici à 2030 par rapport à 2020 pour le portefeuille d'immobilier en direct.

Pour ses nouveaux investissements, le Groupe élargi se base notamment sur le cadre de la **taxonomie européenne** et vise à investir dans des actifs immobiliers neufs présentant un niveau de performance énergétique élevé (a minima RT2012 - 20 %) et, en cas d'acquisition d'actifs existants non performants, s'engage à la réalisation de travaux d'amélioration significative de leur performance énergétique intégrés dans le *business plan* de l'acquisition, dès libération des actifs par les occupants.

Soit, pour les nouveaux investissements :

- 100 % des nouveaux bureaux > 5 000 m² certifiés et/ou labellisés dès 2021, 100 % en RT2012, 20 % dès 2022,
- 100 % des nouveaux établissements de santé > 5 000 m² certifiés et/ou labellisés dès 2021,
- 50 % des nouvelles opérations résidentielles certifiées et/ou labellisées dès 2022.

En plus de son objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier de placement, la gestion d'actifs s'engage à **réduire la consommation énergétique de ce portefeuille de 38 %** (consommation d'énergie primaire tous usages) **entre 2014 et 2030.**

Pour les actifs immobiliers sur lesquels le Groupe ne dispose pas de contrôle opérationnel, ses entités s'engagent à dialoguer avec les parties prenantes concernées (gérants, co propriétaires, occupants...) pour connaître la performance énergétique des actifs et inciter à l'atteinte d'objectifs de réduction compatibles avec l'ambition 1,5 °C.

Informations utilisées pour l'analyse

Le périmètre de suivi porte sur plus de 99 % du portefeuille en valeur. Des valeurs normatives sont retenues en l'absence de données sur les usages de l'énergie autres que ceux réglementés. La fiabilité des données est hiérarchisée, par ordre croissant : DPE réglementaires, calculs de conception, audits énergétiques et, en dernier recours, valeurs théoriques issues de l'Ademe pour combler les données manquantes.

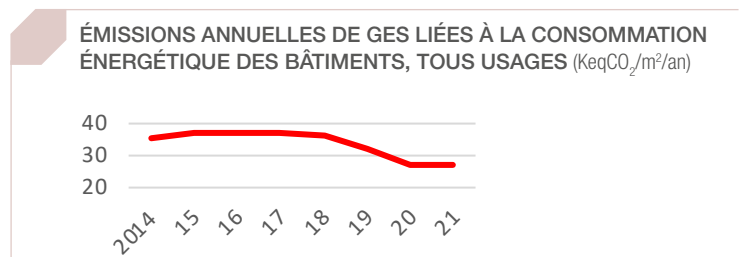
Méthodologie de calcul

En 2021, un outil a été développé pour permettre de reporter l'ensemble des émissions de GES du portefeuille direct géré, intégrant aussi les usages des preneurs. Pour l'année 2021, toutes les données n'ont pas pu être collectées suite à certains refus de preneurs de communiquer leurs données de consommation. Dans ces cas précis, les données théoriques ont été prises en compte. L'agrégation des données est ensuite manuelle.

La consommation énergétique recensée permet de calculer l'empreinte carbone du portefeuille immobilier de placement de la gestion d'actifs.

Résultats

En 2021, la réduction obtenue en absolu depuis 2014 a atteint 29 %. Au cours de l'exercice 2021, les émissions ont augmenté en absolu par rapport à 2020, ce qui est cohérent avec l'augmentation en volume d'encours du portefeuille immobilier, dont l'objectif a été en 2021 d'acquiescer des passoires thermiques pour les réhabiliter.



ÉVOLUTION DES RÉSULTATS⁽¹⁾

Portefeuilles GDA	Émissions en absolu à fin 2021	Intensité carbone à fin 2021	Cible 2020-2030 de réduction de l'intensité carbone (scopes 1 et 2)	Cible 2020-2025 de réduction d'intensité carbone (scopes 1 et 2)	Réduction réalisée entre 2014 et 2021	Réduction réalisée entre 2020 et fin 2021
Immobilier de placement	27 500 tCO ₂	28 keqCO ₂ /m ² /an	- 50 %	- 15 %	- 21 %	- 12,5 %

Dans le rapport publié en juin 2022, des erreurs figuraient dans le graphique et le tableau de cette page. Cette version de novembre 2022 est corrigée.

(1) Au 31 décembre N-1 : le point de départ 2020 est au 31 décembre 2019.

Autres actifs

Actifs réels

Des travaux ont été lancés à l'automne 2020 afin d'apprécier la qualité extra-financière des portefeuilles existants de la Banque des Territoires, y compris en lien avec l'objectif climat de la taxonomie européenne (trajectoire 1,5 °C). Cela permettra d'établir un diagnostic exhaustif des actifs en termes de performance extra-financière et d'éclairer les arbitrages de gestion.

Obligations souveraines

La Caisse des Dépôts a également mis en place un suivi de l'engagement des États dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et suit l'évolution des émissions totales de ceux dont elle détient des titres de dette.

En cas de dérive avérée par rapport aux objectifs, elle peut modifier ses allocations.

L'IMMEUBLE GREEN OFFICE ENJOY, À PARIS, DÉTENU PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS, EST UN BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE : IL PRODUIT PLUS D'ÉNERGIE QU'IL N'EN CONSOMME.



Encadrer les énergies fossiles

Charbon

Exclusion

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, La Banque Postale AM et Bpifrance **ne détiennent plus de titres d'entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique (au-delà de 10 %) et qui n'ont pas annoncé de plan de désengagement du charbon thermique prévoyant une sortie d'ici à 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans le reste du monde.**

Au 31 décembre 2021, au regard de ses engagements d'exclusion du charbon, la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts **a exclu 7 entreprises exposées au charbon thermique qui n'avaient pas annoncé de plan de désengagement de sortie en ligne avec les engagements du Groupe.**

Exposition

En avance de phase par rapport au calendrier réglementaire du décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie-climat, la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts a décidé de publier sa part d'exposition au charbon.

Pétrole et gaz

Exclusion

Au 31 décembre 2021, au regard l'application de la politique climat, la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts **a exclu 12 entreprises exposées au secteur du pétrole et du gaz après analyse en interne de l'adéquation avec la politique climat.**

Exposition

En avance de phase par rapport au calendrier réglementaire du décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie-climat, la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts a décidé de publier sa part d'exposition dans des entreprises actives dans les combustibles fossiles.

Cette part d'investissement en capital et en dette a été calculée en intégrant un grand nombre de secteurs dont les services aux collectivités (*utilities*), ainsi que les services de réseau, de transport et d'équipement liés, en plus des sociétés pétrolières et gazières intégrées.

Nous soulignons que les encours « part verte » ou alignés sur la taxonomie n'ont pas été retraités. La part affichée comprend ainsi des expositions aux énergies renouvelables.

PART D'EXPOSITION AU CHARBON THERMIQUE POUR LA GESTION D'ACTIFS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS (au 31/12/2021)

Sur les portefeuilles actions et obligations d'entreprises en valeur de bilan	0,06 %
Sur l'intégralité des portefeuilles de la gestion d'actifs CDC en valeur de bilan	0,02 %

PART D'EXPOSITION DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LES COMBUSTIBLES FOSSILES POUR LA GESTION D'ACTIFS DE LA CDC (au 31/12/2021)

Sur les portefeuilles actions et obligations d'entreprises en valeur de bilan	12,26 %
Sur l'intégralité des portefeuilles de la gestion d'actifs CDC en valeur de bilan	3,23 %

Mesurer l'empreinte biodiversité

La gestion d'actifs de la CDC s'est engagée à mesurer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

Pour ce faire, la gestion d'actifs utilise une mesure basée sur le **score BIA-GBS développé par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance⁽¹⁾**. La métrique MSAAppb de ce score permet d'évaluer et de piloter l'empreinte biodiversité de la gestion d'actifs, tout en fournissant de la matière à l'engagement actionnarial.

COMPARTIMENT	INTENSITÉ PAR K€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES (en MSA.m ² /k€ ⁽²⁾)
Terrestre dynamique	26
Terrestre statique	268

Pour générer 1 000 euros de chiffre d'affaires, les activités des entreprises détenues par la gestion d'actifs maintiennent un impact (statique) sur la biodiversité terrestre de 268 MSA.m² et créent un nouvel impact (dynamique) de 26 MSA.m².

En **équivalent d'artificialisation**, cela pourrait se traduire par l'usage d'un parking existant de 268 m² et son extension de 26 m² pendant l'année par millier d'euros de chiffre d'affaires généré par les entreprises dans lesquelles la gestion d'actifs investit.

→
IMMEUBLE ENJOY, ZAC CLICHY BATIGNOLLES,
BUREAUX À ÉNERGIE POSITIVE. CONÇU PAR LES
CABINETS BAUMSCHLAGER-EBERLE ET SCAPE.
DÉTENU PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS.

(1) <https://www.carbon4finance.com/product/biodiversity-impacts>
(2) En valeur de bilan, sur le périmètre actions et obligations cotées.

© Annaud Félière / Caisse des Dépôts



Dialoguer avec les entreprises en portefeuille

Par l'engagement

○ Au niveau du Groupe

Les équipes d'analystes ESG et les gérants de portefeuilles d'actifs cotés du Groupe abordent systématiquement les sujets ESG

lors de leurs rencontres avec les dirigeants d'entreprise afin de les inciter à progresser en la matière. Pour les entreprises non cotées, notamment soutenues par Bpifrance, ces échanges sont alimentés par les résultats d'enquêtes ESG annuelles menées auprès des entreprises, directement ou par l'intermédiaire des sociétés de gestion.

Si le dialogue engagé de manière informelle ou par le biais de la procédure de vote formalisée s'avère infructueux, des décisions de désinvestissement peuvent intervenir.

PART DES SOCIÉTÉS ENGAGÉES AU NIVEAU DU GROUPE SUR LES ENJEUX LIÉS...

... à la transition écologique et énergétique	33 %
... à l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles, des enjeux de pollution ou des enjeux de qualité de l'offre	6 %
... aux ressources humaines ou de social dans la chaîne d'approvisionnement	20 %

○ Au niveau de la Caisse des Dépôts

Au sein de la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts, les équipes se sont encore mobilisées pour que l'investissement responsable demeure un axe stratégique de la direction des gestions d'actifs et adopte des pratiques exigeantes sur son univers d'investissement.

Et concrètement ? Quatre exemples de résultats

L'actionnariat salarié

Au printemps 2021, après une analyse approfondie de ses pratiques, une entreprise du portefeuille a été questionnée sur l'absence

de plan d'actionnariat pour ses salariés. Cette réflexion fut accueillie très positivement et l'entreprise a annoncé la création de ce plan d'actionnariat salarié à l'automne.

La rémunération des dirigeants

Deux entreprises challengées sur l'inclusion de critères ESG dans la rémunération des dirigeants depuis plusieurs années ont précisé la nature des critères en 2021, ce qui nous donne une plus grande transparence sur les critères de performance extra-financiers au sein de la rémunération variable.

Les cibles de décarbonation

Trois entreprises engagées au 1^{er} semestre 2021 ont depuis renforcé leur ambition climatique et amélioré leurs objectifs de réduction des émissions de CO₂ avec un élargissement des périmètres concernés et une certification externe de la cible.

Les enjeux liés à la biodiversité

En 2021, la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts s'est donné pour **objectif d'engager chaque année les entreprises de 2 secteurs** sur les enjeux liés à la biodiversité. Convaincues que l'engagement actionnarial est un levier clé pour envoyer des messages forts aux entreprises détenues en portefeuille, les équipes ont engagé, en 2021, les entreprises de l'agroalimentaire et de la chimie. La gestion d'actifs a également sensibilisé d'autres sociétés aux enjeux de la biodiversité, en les présentant comme un axe de développement majeur de la politique de la Caisse des Dépôts et pour les entreprises hors France, en expliquant les nouvelles exigences réglementaires françaises. Les entreprises ont été interrogées sur la publication des données nécessaires (eau, usage des sols, polluants) et, plus globalement, sur leur approche, l'identification de zones prioritaires ou sensibles, leurs travaux et leurs budgets de R&D, et leurs exigences envers leurs fournisseurs.

128

entretiens en 2021 dans lesquels les thématiques ESG ont été abordées et

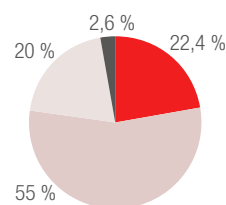
57

entretiens entièrement consacrés à l'ESG

88 %

des sociétés des portefeuilles de la gestion d'actifs ont fait l'objet d'un dialogue actionnarial direct sur un enjeu ESG (trajectoire climatique, enjeux sociaux des chaînes d'approvisionnement...)

RÉPARTITION DES VOTES NÉGATIFS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS en 2021



- Composition du conseil
- Rémunérations
- Opérations sur capital
- Autres

Au total, **37 entreprises ont été questionnées sur le sujet de la biodiversité en 2021, dont 18 des secteurs de l'agroalimentaire ou de la chimie.** Au cours de l'année, 9 % des sociétés engagées ont amorcé leurs travaux sur le sujet à la suite de notre dialogue ou ont partiellement traité les demandes liées à la biodiversité. La gestion d'actifs s'engage à suivre de près les progrès réalisés par les sociétés à la suite de ces entretiens. Pour certaines entreprises, les entretiens de dialogue actionnarial dédiés aux enjeux de biodiversité et aux données relatives à la mesure d'empreinte étaient une première. Cette sensibilisation majeure auprès d'entreprises françaises et européennes nous permettra de poursuivre les échanges au fil des ans et de progresser sur la mesure d'empreinte biodiversité des portefeuilles.

Par le vote

Politique de vote

Outre ce dialogue avec les organes de gouvernance des sociétés, **le Groupe exerce systématiquement son droit de vote lors des assemblées générales de l'ensemble des entreprises détenues en portefeuille**, et s'oppose aux résolutions qui vont à l'encontre de ses principes de gouvernance. **Il peut ainsi voter en faveur de résolutions externes, non soutenues par le conseil d'administration des sociétés, si ces résolutions sont conformes à ses principes de vote et priorités stratégiques.** Pour faciliter ce dialogue, un document venant préciser auprès des parties prenantes [les grandes lignes de vote appliquées par la Caisse des Dépôts](#) a été publié en 2019, et traduit en anglais en 2021.

Application des droits de vote

En 2021, la Caisse des Dépôts a voté à 1 306 assemblées générales, soit 20 696 résolutions, et s'est opposée ou abstenue pour au moins une résolution à 80 % de l'ensemble des assemblées générales.

La gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts s'est **opposée à 24,3 % des résolutions auxquelles elle a dû faire valoir son droit de vote.**

La Caisse des Dépôts a voté 270 résolutions externes en 2021. Presque un tiers (29 %) de ces résolutions était à thématique sociale, 7 % étaient à thématique environnementale, 53 % traitaient de gouvernance et 3 résolutions étaient à thématique biodiversité.

Les résolutions externes ESG ont été largement soutenues par la Caisse des Dépôts, notamment les résolutions sociales (91 %), environnementales (84 %) et biodiversité (100 %).

Le **taux d'approbation** sur l'ensemble des résolutions de ces thématiques en 2021 de la Caisse des Dépôts est **très positif**. La direction des gestions d'actifs s'engage par l'intermédiaire de son droit de vote à impacter positivement les aspects sociaux et environnementaux au sein des sociétés en portefeuille.

THÉMATIQUE	TAUX D'APPROBATION DE LA CDC
Biodiversité	100 %
Social	91 %
Environnement	84 %
Gouvernance	79 %
Autre	31 %

Le dialogue exigeant des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts s'est démarqué très nettement en 2021. La moyenne d'approbation des résolutions externes ESG de la CDC est, presque systématiquement, deux à trois fois supérieure à la moyenne globale.

Objectif d'engager

2

secteurs par année sur les enjeux liés à la biodiversité

37

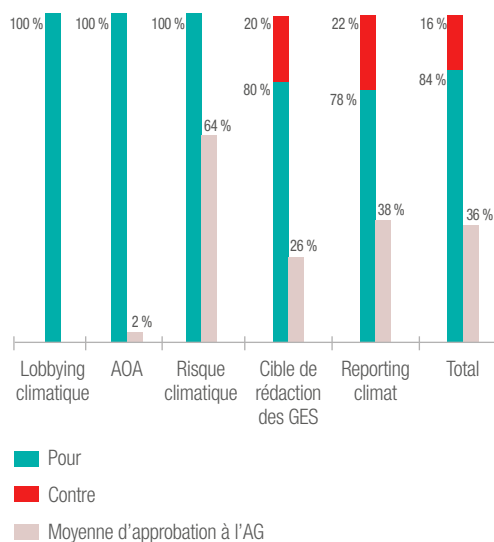
entreprises ont été questionnées sur le sujet de la biodiversité en 2021, dont 18 des secteurs de l'agroalimentaire ou de la chimie

9 %

ont traité ou partiellement traité les demandes liées à la biodiversité lors des entretiens dédiés

← RETROUVEZ LA TOTALITÉ DES RÉSULTATS DANS LE RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE.

POSITIONNEMENT DE LA CDC SUR LES RÉSOLUTIONS EXTERNES CLIMATIQUES, EN 2021



2021 a marqué la 1^{re} année durant laquelle les actionnaires ont été appelés à se prononcer sur les **politiques climat des entreprises**.

Par leur caractère innovant, ces résolutions appelées **say on climate** ont fait une grande partie de l'actualité de la saison passée.

La gestion d'actifs a souhaité encourager les émetteurs dans leur démarche. Afin de pouvoir juger et comparer les ambitions des sociétés, une grille d'analyse spécifique à ces votes climatiques a été construite, incluant :

- la transparence des données,
- l'alignement à une trajectoire 1,5 °C,
- les cibles quantitatives,
- le suivi des engagements et des indicateurs, ou encore,
- l'intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants.

La Caisse des Dépôts s'attache à veiller aux meilleures pratiques de place, notamment aux recommandations du Forum pour l'investissement responsable.

Sur les 25 résolutions *say on climate* présentées dans le monde en 2021, GDA s'est prononcée sur 14 résolutions et, après analyse approfondie, en a soutenu 10.

Outre le dialogue actionnarial, lors des

assemblées générales annuelles, **la Caisse des Dépôts a soutenu l'intégralité des résolutions externes d'actionnaires en lien avec la biodiversité** (risque sur la nature, exploration des ressources, emballages plastiques).

Ces travaux se poursuivront en 2022, année durant laquelle les enjeux de la biodiversité seront abordés avec les sociétés des secteurs de la mode, de la distribution, de la construction et des biens personnels domestiques.

En fonction des évolutions des méthodes de place et des résultats de la COP15 biodiversité, des travaux sur l'alignement des portefeuilles par rapport aux objectifs internationaux seront également engagés.

Par ailleurs, pour l'immobilier de placement, **CDC Investissement Immobilier s'engage à respecter le zéro artificialisation nette sur son portefeuille immobilier, en visant 100 % de projets neufs labellisés BiodiverCity.**

CDC Investissement Immobilier participe également au programme Nature 2050, déployant des solutions concrètes afin de préserver et d'accroître la biodiversité en France.

↓ **GROS PLAN
D'UNE LIBELLULE
DANS LA FORÊT
DE CAPTIEUX.**



Émettre des obligations vertes et durables

Avec une obligation verte et trois obligations durables émises respectivement en 2017 et chaque année depuis 2019, la Caisse des Dépôts est un émetteur récurrent sur le marché de la dette durable.

Notre vocation : accompagner la structuration du marché de la finance durable et promouvoir ses bonnes pratiques. Notre engagement, maintenir une présence régulière sur ce marché en émettant au moins une émission publique en euros au format *green*, *social* ou *sustainability bond* par an.

Les obligations vertes et durables de la Caisse des Dépôts s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de développement durable des Nations unies en contribuant à une transition juste vers la neutralité carbone, au développement du capital humain et à la lutte contre les inégalités sociétales. Elles répondent ainsi aux 5 piliers de la politique développement durable du Groupe : transition écologique, développement économique inclusif, cohésion territoriale et habitat, cohésion sociale, exemplarité interne.

Les fonds levés grâce à ces émissions permettent de financer des projets verts et sociaux, dans des secteurs fondamentaux tels que les énergies renouvelables, l'immobilier durable, la mobilité durable, la transition digitale, l'éducation et l'insertion professionnelle, la transition alimentaire, l'accompagnement du vieillissement de la population. Les projets éligibles répondent aux critères suivants : financement en fonds propres ou quasi-fonds propres, qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet de controverse majeure, générant une répartition équilibrée entre financement et refinancement et projets futurs et actifs en exploitation, mettant en valeur les savoir-faire de la Caisse des Dépôts sur des secteurs d'intervention à vocation environnementale ou sociale.

En cohérence avec les engagements de transparence et d'exemplarité qu'elle s'est

fixé dans son document cadre obligations vertes sociales et durables, la Caisse des Dépôts fournit aux investisseurs la liste exhaustive et nominative des projets éligibles en amont de l'exécution de chaque opération obligataire, et publie annuellement un rapport agrégé présentant : (i) l'avis d'assurance de bonne allocation des flux, (ii) le certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité et (iii) les indicateurs de performance et d'impact environnementaux et sociaux relatifs aux projets.

La Caisse des Dépôts s'inscrit dans une démarche d'acteur institutionnel en matière de développement durable grâce notamment aux émissions d'obligations durables. En effet, l'émission de 2021 a permis de financer pas moins de 125 projets verts et sociaux à impact significatif sur la planète et la société. Ces derniers se déploient sur l'ensemble du territoire français, des zones rurales aux plus grandes aires urbaines de notre pays. Avec 72 investisseurs concernés sur la seule émission de 2021, la Caisse des Dépôts joue son rôle d'influence sur les acteurs des marchés financiers.

RÉPARTITION PAR MONTANTS ALLOUÉS PAR TYPE D'ACTIF (depuis 2017)

Infrastructures de production d'énergie verte	16 %
Immobilier vert	63 %
Dépollution et réhabilitation de sites	5 %
Accès au numérique	10 %
Éducation et insertion professionnelle	0 %
Économie sociale et solidaire	1 %
Immobilier social	0 %
Santé et médico-social	3 %
Centre de données éco efficaces	0 %
Infrastructures et services de mobilité durable	2 %

DATE D'ÉMISSION	TYPE D'ÉMISSION	TAUX	DATE DE MATURITÉ	MONTANT (en M€)
22 février 2017	Obligation verte	0,2	1 ^{er} mars-2022	500
12 juin 2019	Obligation durable	0	19 juin 2024	500
8 septembre 2020	Obligation durable	0,01	15 septembre 2025	500
25 mai 2021	Obligation durable	0,01	1 ^{er} juin 2026	500

IMPACT DES PROJETS FINANCÉS	2017	2019	2020	2021
Emplois directs et indirects soutenus	4 200	5 950	1 600	Rapport émissions durables 2021 (disponible le 30/09/2022)
Ménages couverts par de l'électricité verte	94 500	8 350	23 850	
TeqCO ₂ évitées	68 500	13 350	10 200	
Anciennes friches dépolluées	200 ha	/	/	
Personnes formées au digital grâce aux projets financés	/	940	/	
Passagers de bus et voitures électriques grâce aux services financés	/	-	2 850	

Soutenir la Stratégie nationale bas carbone

À l'échelle de la Caisse des Dépôts seule, la mobilisation annuelle des flux d'investissement en faveur de la transition écologique et énergétique atteint 7,2 Md€, en hausse de 36 % par rapport à 2020.

À l'échelle du Groupe, incluant également Bpifrance, SFIL et le groupe La Poste, les montants mobilisés pour la transition écologique en 2021 atteignent 17,3 Md€ (+ 30 % par rapport à 2020).

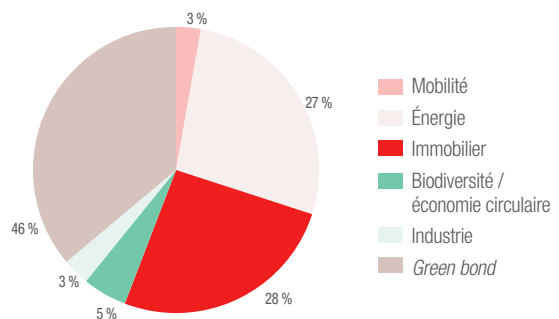
Les montants, en hausse continue, traduisent la poursuite de la mobilisation dans des projets territoriaux et une accélération dans l'acquisition de *green bonds* par la gestion d'actifs.

La gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts a opéré une forte croissance du volume de *green bonds* en 2021, qui sont passés de 6,3 % à 10,3 % entre 2020 et 2021.

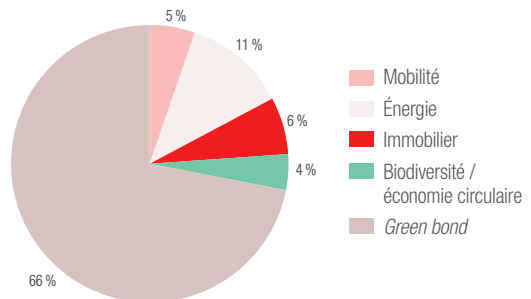
INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	2019	2020	2021	CIBLE *
Montant annuel des financements en faveur de la TEE (en Md€)	CDC	4,8	7,6	7,5	/
	Plan climat BDT BPI	/	4,9	10	40 Md€ (2020-2024)
	Groupe	/	13,5	17,3	60 Md€ (2020-2024)
Dont investissements en faveur de la TEE	CDC		1,8	2,8	
	Plan climat		1	2,2	
	Groupe		4,2	7,2	

* Participer à hauteur de 15 % aux besoins d'investissement pour la SNBC.

VISION SECTORIELLE DES FLUX TEE SUR L'EXERCICE 2021



MOBILISATION DES FLUX D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA TEE PAR LA CDC EN 2021



← IMMEUBLE ENJOY, ZAC CLICHY BATIGNOLLES, IMMEUBLE DE BUREAUX À ÉNERGIE POSITIVE. CONÇU PAR LES CABINETS BAUMSCHLAGER-EBERLE ET SCAPE. DÉTENU PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS.



© Arnaud Février / Caisse des Dépôts / 2020.

Informé et augmenter l'éligibilité taxonomique des flux

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de **publier dès 2022 sur l'exercice 2021** la part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement.

Au 31 décembre 2021, la part d'éligibilité des investissements s'élève à plus de 44 %⁽¹⁾. Elle est principalement liée aux prêts au logement social du Fonds d'épargne et aux prêts immobiliers aux ménages de La Banque Postale, puis à l'estimation de la part d'éligibilité du portefeuille d'investissement dans les grandes entreprises européennes et, enfin, aux projets financés dans les territoires.

Le calcul a été effectué en ne prenant en compte que les titres de créance, les instruments de capitaux propres, les actifs corporels (immobilier de placement) et les dérivés.



© Arnaud Février / Caisse des Dépôts / 2020

PARTS SPÉCIFIQUES SUR L'ÉLIGIBILITÉ DES INVESTISSEMENTS SELON LA TAXONOMIE EUROPÉENNE DES ACTIVITÉS VERTES (au 31/12/2021)

IMMEUBLE ENJOY. ↑

Part éligible selon la taxonomie européenne des activités vertes des activités d'investissement du groupe Caisse des Dépôts (section générale)	44 %
Part éligible selon la taxonomie européenne des activités vertes des activités d'investissement du Fonds d'épargne	18 %
Part éligible selon la taxonomie européenne des activités vertes des activités d'investissement du Groupe agrégé	37 %

Cette analyse a permis d'établir le périmètre à fort enjeu sur lequel sera analysé l'alignement taxonomique les prochaines années. Depuis avril 2022, le groupe Caisse des Dépôts a lancé un **vaste chantier transversal** allant de l'analyse des projets jusqu'aux systèmes d'information et leurs outils de pilotage afin d'accélérer sa contribution à la transformation écologique de l'économie.



POUR EN SAVOIR PLUS : NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU CALCUL DE L'ÉLIGIBILITÉ TAXONOMIQUE EN ANNEXE DU RAPPORT D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL 2021.



(1) Groupe CDC consolidé (en normes IFRS) + Fonds d'épargne (en normes françaises).

Il s'agit du ratio volontaire intégrant la part des financements fléchés et des estimations pour les entreprises sur la base des proxy sectoriel.



Disposer de ressources humaines dédiées à l'ESG

Dans le cadre de l'article 29 de la loi Énergie-climat, la Caisse des Dépôts a calculé le nombre d'équivalents temps plein (ETP) en responsabilité directe sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein des effectifs de l'Établissement public et qui sont en contrat à durée indéterminée.

COLLABORATEURS TRAVAILLANT SUR LES ENJEUX ESG (au 31/12/2021)

ETP en responsabilité directe sur les enjeux ESG en CDI au sein de la Caisse des Dépôts	23,9
Part des ETP ESG / ETP permanents	0,41 %
ETP en responsabilité directe / indirecte sur les enjeux ESG en CDI au sein du Groupe (BPI, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Transdev, Egis, Informatique CDC, autres entités rattachées à l'Établissement public)	6,05 %

↓ FLORIAN CAPEAU, COORDINATEUR DE TRAVAUX ET SÉCURITÉ CHEZ CDC BIODIVERSITÉ.



© Pierre Vassal / Haytham-REA / 2020.

Former les collaborateurs

Au sein du Groupe, les gérants d'actifs et l'ensemble des collaborateurs sont régulièrement invités à participer à des formations.

Quelques exemples :

- formations Novethic régulières pour les gérants d'actifs de la Caisse des Dépôts,
- formation des administrateurs de BPI,
- formation de CDC Biodiversité aux métiers d'investissement,
- sensibilisation des équipes aux projets menés par les équipes ISR/RSE de chaque entité financière.

COLLABORATEURS DES MÉTIERS FINANCIERS FORMÉS SUR LES ENJEUX ESG (au 31/12/2021)

Part des collaborateurs formés au sein du Groupe (CDC, BPI, STOA, Société Forestière, CDC Croissance)	58 %
Part des collaborateurs de la gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts	67 %





ANNEXE I

Faits marquants 2021 des entités

- Bpifrance
- Direction des politiques sociales
- Gestion des participations stratégiques
- Groupe La Poste
- SFIL
- STOA

ANNEXE II

Synthèse

Des informations requises par le décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie-climat



Bpifrance¹

Bpifrance est un investisseur responsable, engagé depuis 2010 comme signataire des **Principes pour l'investissement responsable** (PRI) promus par l'ONU.

Bpifrance Investissement est également signataire des **chartes Sista**, d'une part, et **Parité de France Invest**, d'autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les start-up, et la place des femmes dans le management, ainsi que dans le management des équipes de gestion des fonds investis. Avec ces deux engagements, l'entité développe sa contribution à l'évolution d'un système économique plus durable et juste, prôné par le groupe Caisse des Dépôts.

Bpifrance est également membre du cercle de 110 banques signataires des engagements de Montréal et de Paris et de la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency.

La politique d'engagement actionnarial de Bpifrance Investissement a été revue en septembre 2021. Bpifrance diligente annuellement une enquête ESG auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis, tout en entretenant un dialogue soutenu avec les dirigeants des entreprises investies.

Engagement climat

Bpifrance inscrit notamment sa démarche d'investisseur responsable en s'engageant entre autres à faire porter ses efforts, en matière de responsabilité sociétale, sur la transition écologique et énergétique et, plus particulièrement, sur l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques. Les entreprises sont notamment interrogées, dans le cadre de la campagne annuelle ESG, sur leur consommation et leur mix énergétiques, et l'évaluation de leurs risques physiques et de transition liés au changement climatique. Dans le cadre de la campagne 2021, 95 des entreprises en portefeuille ont répondu avoir évalué leurs risques physiques et 114 leurs risques de transition. Cette enquête annuelle inclut un questionnaire ESG avec l'obligation de fournir le rapport ESG, à laquelle ont répondu 118 sur 143 gestionnaires de fonds investis ainsi que 1 247 entreprises investies par Bpifrance. Au 31 décembre 2021, sur une couverture de 92,8 % du portefeuille coté, l'empreinte carbone de Bpifrance est de 0,097 teqCO₂ (contre 0,122 teqCO₂ par milliard d'euros investi en 2020).

Engagement biodiversité

Afin d'œuvrer pour la préservation de la biodiversité, Bpifrance est partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive). Le but de ce programme est de donner aux entités du groupe Caisse des Dépôts un outil de mesure de l'impact des activités sur la faune et la flore. Développer un tel outil semble, aujourd'hui plus que jamais, essentiel pour avoir un impact positif sur la biodiversité en réorientant au mieux les investissements.

⁽¹⁾ Retrouvez toutes les informations de Bpifrance ici : www.bpifrance.fr.



Direction des politiques sociales

La direction des retraites et de la solidarité est devenue en mars 2021, la direction des politiques sociales (DPS) avec une ambition : faire de la Caisse des Dépôts un opérateur de référence de la cohésion sociale. La DPS gère en effet par délégation les actifs de l'Ircantec⁽¹⁾, régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques, soit près de 14,8 milliards d'euros à fin 2021. La DPS accompagne ainsi l'Ircantec dans la définition et la mise en œuvre d'une démarche d'investisseur responsable, en conseillant et en orientant le régime vers des placements qui reflètent son identité et qui respectent ses valeurs. La DPS a ainsi développé une expertise d'excellence, au service d'investisseurs souhaitant allier performance financière et extra-financière.

Engagement climat

En 2021, la DPS a accompagné l'Ircantec dans son ambition de répondre à l'urgence climatique, en renforçant ses engagements afin d'inscrire ses réserves dans une **trajectoire de réduction de ses émissions compatible avec un scénario 1,5 °C**. Le régime s'est ainsi engagé à réduire les émissions de son portefeuille d'entreprises (actions et obligations) de 7 % par an en moyenne jusqu'à l'horizon 2050 (l'année de référence étant 2021). L'objectif de 7 % de réduction, est issu de la trajectoire de décarbonisation du scénario 1,5 °C du GIEC. De plus, après l'exclusion des valeurs charbon au-delà d'un certain seuil du chiffre d'affaires (20 % initialement, puis 10 % en 2019, pour passer à 5 % en 2022), la DPS a accompagné en 2021 le conseil d'administration pour répondre à son ambition de définir une stratégie de désinvestissement ciblée et progressive du secteur des énergies fossiles. Cette stratégie, amorcée en 2018, a été renforcée en 2021 par **l'exclusion des entreprises ayant une production d'hydrocarbures non conventionnels supérieure à 10 millions d'équivalents de barils de pétrole ou lançant de nouveaux projets non conventionnels**. À ce jour, le portefeuille d'entreprises de l'Ircantec est aligné sur une trajectoire 1,75 °C - 2 °C. Les émissions de gaz à effet de serre pondérées en dessous du budget carbone 2 °C s'élèvent à -295 741 tonnes de carbone pour le portefeuille des entreprises, alors que son benchmark dépasse son budget carbone 2 °C de 122 353 tonnes de carbone.

L'Ircantec a ainsi pris de **nombreux engagements pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et soutenir la transition énergétique et écologique**. En 2021, les investissements consacrés à la transition énergétique et écologique ont continué de progresser dans le portefeuille de l'Ircantec, atteignant 17,9 % (contre 15 % en 2020). L'Ircantec s'est fixé un objectif cible de financement de la TEE représentant au moins 20 % de ses réserves à l'horizon 2024.

Engagement biodiversité

Une **empreinte environnementale a été calculée au niveau du portefeuille entreprises au 31 décembre 2021**. Cette dernière quantifie l'impact environnemental des émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation d'eau, des déchets, des polluants de l'air, du sol et de l'eau, ainsi que l'utilisation des ressources naturelles. Par million d'euros de chiffre d'affaires généré, le portefeuille entreprises de l'Ircantec génère des coûts environnementaux de 36 000 euros contre 40 000 euros pour son indice de référence. Le secteur des services collectifs est le principal secteur qui contribue à l'empreinte environnementale du portefeuille de l'Ircantec.

Dans l'optique de mieux répondre à la réglementation, **l'Ircantec ambitionne de se fixer un objectif de conservation de la biodiversité**. Pour ce faire, un groupe de travail au sein de l'Institution va étudier l'exposition du portefeuille aux différents enjeux biodiversité et définir en 2022 l'approche biodiversité du régime, suivant ainsi le même processus que ce qui a été fait en 2021 pour le climat. Cela conduira à une intégration plus complète de la biodiversité dans la gestion des réserves de l'Ircantec, via notamment des exclusions et des engagements actionnariaux, et permettra au régime d'être en conformité avec la réglementation d'ici à 2023.

(1) Retrouver le rapport de durabilité 2021 de l'Ircantec : <https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public>



Gestion des participations stratégiques

Afin de s'engager plus concrètement en faveur de la transition vers un modèle économique plus durable et juste, le métier de la gestion des participations stratégiques est signataire, au travers de la Caisse des Dépôts, des Principes pour l'investissement responsable. GPS a de ce fait participé au reporting PRI 2020 pour la première fois.

Une **doctrine d'actionnaire stratégique a été adoptée en septembre 2021** afin d'énoncer clairement les principes généraux d'intervention de la Caisse des Dépôts, en cohérence avec ses objectifs stratégiques prioritaires. **Ce cadre de pilotage et de dialogue actionnarial formalise la prise en compte d'objectifs extra-financier dans les décisions d'investissement et de suivi de notre portefeuille :**

- La politique d'investissement appliquée par le département des fusions et acquisitions intègre progressivement les Objectifs de développement durable et les déclinaisons sectorielles en lien avec le département politique durable de la Caisse des Dépôts. Les équipes font également réaliser sur certains investissements des due diligences environnementales spécifiques.

- Le rôle actif de la Caisse des Dépôts au sein de la gouvernance des filiales et participations stratégiques se traduit par les prises de position de nos représentants au sein des conseils d'administration où siège la Caisse des Dépôts, qui demandent des présentations régulières sur les sujets de développement durable ainsi que des tableaux de bord d'indicateurs pour en assurer le suivi. **Le taux de participations des représentants de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration des filiales et participations stratégique cotées et non cotées fût de 89% en 2021.**

Engagement climat

Un **questionnaire ESG** a été mis en place en 2021. Cette grille d'évaluation a commencé à être renseignée pour les investissements passant en comité d'engagement. **Chaque investissement fait l'objet d'une analyse ESG.** Lorsqu'il s'agit d'un secteur sensible (énergie, transports), un avis est systématiquement demandé au service Politique durable de la Caisse des Dépôts, ayant l'expertise sur ces sujets. Cela renforce la position de la Caisse des Dépôts vis-à-vis de ses filiales en obligeant ces dernières à engager de leur côté des actions concrètes afin de rentrer dans une logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans les conseils d'administration de nos filiales et participations stratégiques, le sujet de la politique ESG est suivi. Un bilan régulier est présenté aux administrateurs. Des objectifs ESG sont formalisés au travers de lettres d'orientations adressées aux représentants de la Caisse des Dépôts dans la majorité des conseils d'administration de nos filiales et participations stratégiques.

Les **objectifs quantitatifs** sont différents selon les filiales. Ils peuvent être exprimés en termes de réduction des émissions de GES, de pourcentage de projets éco-conçus ou écoexploités ou de cohérence avec une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. Cette mise en place d'objectifs, intégrant les critères ESG, permet à GPS de s'assurer d'une certaine continuité de l'engagement des filiales en portefeuille.

Des **formations** ont été initiées et effectuées en 2021 auprès des équipes de la Caisse des Dépôts en charge de la gestion des filiales et participations stratégiques. Des sessions sur mesure organisées par le Département politique durable, une fresque du climat et une formation biodiversité assurée par CDC Biodiversité entrent dans ce cadre et ont permis une montée en compétences des collaborateurs sur ces sujets. Les filiales ont adopté des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, certaines ont adopté un plan climat. Ainsi, 100% des participations ont fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur la TEE. La mise en place de formations a donc permis un meilleur dialogue avec les filiales qui œuvrent activement dans le but d'une politique climat en dessous de 1,5 °C.

Engagement biodiversité

L'outil de mesure d'empreinte *Global for Biodiversity Score* développé par CDC Biodiversité est présenté auprès de toutes les filiales afin de le promouvoir et convaincre certaines d'entre elle de l'utiliser le plus rapidement possible. Des objectifs sont transmis aux filiales afin de contribuer à atténuer les effets du dérèglement climatique sur la biodiversité avec notamment l'adhésion à *Finance for Biodiversity* pour les filiales financières et Entreprises Engagées pour la Nature pour les non financières.

Interne



Le groupe La Poste

Depuis le 4 mars 2020, le groupe Caisse des Dépôts détient 66 % du groupe La Poste, intégrant La Banque Postale (LBP) ainsi que sa filiale La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et CNP Assurances. Grâce à ces rapprochements, le **Groupe élargi renforce ses capacités d'intervention financière pour accélérer la transformation vers une économie plus durable et plus solidaire.**

La Banque Postale ⁽¹⁾ / La Banque Postale Asset Management ⁽²⁾

En 2021, La Banque Postale s'est engagée à **devenir zéro émission nette à l'horizon 2040** sur ses activités bancaires. Elle est la **première banque européenne** et l'une des premières institutions financières au monde à disposer d'une **trajectoire de décarbonation validée par l'initiative « Science Based Targets » (SBTi)**. Pilotée par quatre grandes organisations internationales, le Carbon Disclosure Project, le World Resources Institute, le Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'initiative a validé la trajectoire de décarbonation de La Banque Postale à l'horizon 2030 et l'a reconnue **compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement bien en deçà des 2 °C fixés par les Accords de Paris**. Cette ambition passe par une sortie définitive du charbon thermique et des secteurs du pétrole et du gaz d'ici à 2030, sauf pour les entreprises qui s'engageront avant 2030 à sortir de ces énergies fossiles avant 2040.

Engagement climat

En janvier, la banque privée de La Banque Postale lance son offre BPE Green France 2031, une obligation verte (green bond) dédiée à sa clientèle privée et émise par La Banque Postale. Elle émet avec succès, en juin, sa première obligation « sociale », une dette senior non préférée d'un montant de 750 millions d'euros. La Banque Postale Asset Management et Tocqueville Finance s'associent pour lancer le fonds Assureurs – Caisse des dépôts Relance Durable France – LBPAM et contribuer au financement des TPE, PME et ETI françaises.

En 2021, La Banque Postale conclut une convention de partenariat avec la société d'économie mixte (SEM) Oktave, soutenue par la région Grand Est, l'Ademe et la Banque des Territoires, pour faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique des logements dans le Grand Est. Elle signe aussi avec Métropole du Grand Paris une convention de partenariat en faveur de la rénovation énergétique.

En fin d'année, La Banque Postale Asset Management s'engage au sein de la **Net-Zero Asset Manager Initiative**, soutenue par l'Unep-Fi. Il s'agit de transformer la composition des portefeuilles vers 80 % **d'actifs sous gestion alignés zéro émission nette d'ici à 2030 par rapport à 2019**.

La Banque Postale devient la seule banque française et l'une des trois banques européennes à obtenir la notation A en 2021 pour son engagement en faveur du climat, par le CDP, l'organisation internationale de référence en matière d'évaluation des stratégies climat des entreprises. La Banque Postale rejoint pour la 1^{ère} fois la prestigieuse « A list » de l'organisation, aux côtés des 200 entreprises reconnues au niveau mondial pour leur performance dans la lutte contre le changement climatique.

Engagement biodiversité

Dans le cadre du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), La Banque Postale et sa filiale CNP Assurances réaffirment leur engagement en faveur de la biodiversité en signant le Finance for Biodiversity Pledge. LBPAM poursuit son engagement en faveur du climat et lance le 1^{er} fonds de dette infrastructure à impact (LBPAM Infrastructure Debt Climate Impact Fund). L'entité conclut ainsi un partenariat avec Carbon4 Finance afin de mesurer l'impact biodiversité de ses fonds, en s'appuyant sur la base de données *Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score (BIA-GBS)*.

⁽¹⁾ Retrouvez toutes les informations de La Banque Postale ici : [document d'enregistrement universel - La Banque Postale](#).

⁽²⁾ Retrouvez toutes les informations de La Banque Postale Asset Management ici : [La Banque Postale Asset Management | Politiques & rapports \(labanquepostale-am.fr\)](#).





CNP Assurances ⁽³⁾

Avec plus de 370 milliards d'euros investis dans tous les secteurs d'activité, CNP Assurances est un acteur majeur du financement de l'économie réelle. Conformément aux nouvelles exigences de l'article 29 de la loi Énergie-Climat, CNP Assurances a publié son rapport d'investissement responsable, qui intègre de nouvelles informations sur le climat et la biodiversité.

Engagement climat

Engagée depuis 2019 dans la Net-Zero Asset Owner Alliance pour atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici à 2050, CNP Assurances soutient également depuis 2020 les recommandations de la CTCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosure).

À fin 2021, CNP Assurances a atteint ou dépassé trois de ses cinq principaux objectifs en matière de lutte contre le changement climatique :

- CNP Assurances s'est engagée à réduire de 25 % entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone de son portefeuille actions et obligations d'entreprises en direct d'ici à fin 2024 : la trajectoire de baisse est aujourd'hui significativement engagée, avec une réduction 2019-2021 cohérente avec l'objectif pluriannuel visé
- CNP Assurances s'est engagée à réduire de 10 % entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone de son portefeuille immobilier détenu en direct pour atteindre 17 kgeqCO₂/m² d'ici à fin 2024 : cet objectif a été atteint fin 2021 avec trois ans d'avance (- 10 % 2019-2021)
- CNP Assurances s'est engagée à réduire de 17 % entre 2019 et 2024 l'intensité carbone des producteurs d'électricité détenus en direct pour atteindre 216 kgeqCO₂/MWh d'ici à fin 2024 : cet objectif a été dépassé fin 2021 avec trois ans d'avance (- 35 % 2019-2021)
- CNP Assurances s'est engagée à atteindre un encours sur investissements verts de 20 milliards d'euros d'ici à fin 2023 (le taux d'atteinte de cet objectif est de 99 % à fin 2021)
- CNP Assurances s'est engagée à dialoguer avec huit entreprises et deux actifs managers pour les inciter à adopter d'ici à fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1.5 °C : ces dialogues initiés en 2021 se poursuivront en 2022.

Engagement biodiversité

À l'occasion de la sortie en 2021 de son rapport investissement responsable, CNP Assurances a été l'un des premiers investisseurs à publier l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissements à l'aide du Corporate Biodiversity Footprint. Cette année, le calcul a été étendu à une trentaine de secteurs (vs cinq l'an dernier) et couvre désormais 58 % du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises détenues en direct (vs 11 % l'an dernier). Pour rappel, CNP Assurances s'est engagée à mesurer d'ici à fin 2023 l'empreinte biodiversité de l'ensemble de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct, en encourageant les entreprises à améliorer la transparence sur ces enjeux. À fin 2021, l'empreinte biodiversité du portefeuille d'investissements s'élève à - 25 m².MSA par millier d'euros investi, contre - 47 m².MSA par millier d'euros investi à fin 2020 à iso-méthodologie.

En juin 2021, CNP Assurances et LBPAM ont co-signé la première coalition mondiale d'engagement initiée par Finance for Tomorrow pour promouvoir une transition socialement juste vers des économies bas carbone. Le même mois, CNP Assurances, avec 456 investisseurs, a signé la Déclaration des investisseurs mondiaux aux gouvernements sur la crise climatique en amont du G7 et de la COP26. Cette politique RSE exigeante lui vaut d'obtenir, comme les années précédentes, la meilleure notation ESG du secteur de l'assurance selon MSCI et ISS-ESG.

⁽³⁾ Retrouver le rapport investissement responsable de CNP Assurances 2021 ici :

<https://www.cnp.fr/cnp/content/download/10521/file/CNP-Assurances-RIR-2021-FR-accessible.pdf>.



SFIL ⁽¹⁾

Les enjeux liés au développement durable sont l'un des grands axes du plan stratégique de SFIL, dont la raison d'être, en tant que banque publique de développement, est de répondre aux exigences et défis de la transition écologique en finançant un avenir durable. C'est pourquoi, en alignement avec la politique du Groupe Caisse des Dépôts et avec les exigences de la BCE en matière de risque de réputation et de responsabilité, SFIL a adopté en **2021 une politique d'investissement responsable**.

Engagement climat

SFIL a accompagné la transition écologique du secteur public local, via la gamme de prêts verts conçus et distribués en partenariat avec La Banque Postale. En 2021, pas moins de 680 millions d'euros de prêts verts ont été produits par le dispositif liant les deux entités, soit 17 % de la production cessible aux collectivités locales, en forte hausse par rapport à l'année précédente (9 %). Cette forte évolution s'explique notamment par le Plan de relance national et plus particulièrement par le volet relatif à la transition écologique et énergétique, dans lequel l'offre des prêts verts de SFIL s'insère pleinement.

En 2021, la SFIL a levé 8,2 milliards d'euros sur les marchés obligataires dont plus de 15 % (1,25 milliards d'euros) sous forme d'émissions obligataires thématiques « social » et « vert ». Le programme d'émissions sociales a été récompensé par la presse financière à deux reprises en 2021 par les *Environmental Finance Bond Awards* et *IFR Awards*.

La SFIL vise à intégrer formellement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son processus d'investissement. Désormais, **les opérations de placement de trésorerie** doivent toutes respecter les critères suivants :

- Des critères applicables à tous les émetteurs (hors corporate) :
 - o les émetteurs situés dans des pays présentant un niveau de risque fort ou interdits selon la classification des risques pays de SFIL sont exclus.
 - o le financement direct des secteurs exclus des activités de financement détaillés ci-après :
 - secteurs exposés aux énergies fossiles telle que décrite dans la politique climatique des métiers financiers 2021 du groupe CDC,
 - exploration et extraction de charbon,
 - industrie de la fourrure,
 - industrie du tabac,
 - industrie pornographique,
 - industrie des armes controversées et non conventionnelles,
- Des critères applicables aux banques, notamment les banques publiques de développement, d'une part, et aux souverains et entités du secteur public d'autre part :
 - o les émetteurs bancaires doivent disposer d'au moins un *framework green, sustainable* ou *social* (même si les titres achetés dans le cadre du placement des excédents de trésorerie ne sont pas au format *green* ou *sustainable* ou *social*) et être notés medium ou mieux par Sustainalytics (score maximum 30). Une tolérance est permise au cas par cas pour les banques publiques de développement compte tenu de la nature de leur activité,
 - o les émetteurs souverains et les entités du secteur public de droit public ou sans but lucratif doivent être situés dans un pays dont le score moyen des 6 indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale (indicateurs KKZ) est supérieur ou égal à 67. Le pays doit également être signataire de l'accord de Paris sur le climat,
 - o SFIL suit par ailleurs mensuellement la part des placements réalisés sous forme de titres ESG (21% au 31 décembre 2021).

⁽¹⁾ Retrouvez tout le rapport RSE 2021 de SFIL ici : https://sfil.fr/wp-content/uploads/2022/04/RSE-FR_2021.pdf.





STOA¹

STOA s'engage auprès de ses actionnaires (la Caisse des Dépôts et l'Agence française de développement) à suivre une démarche d'investisseur responsable. En 2021, STOA a travaillé à la définition de sa raison d'être et à la définition d'objectifs en lien avec les trois axes de sa raison d'être et les objectifs de développement durable. Le fonds se montre volontariste sur les sujets relatifs à l'investissement responsable, les critères ESG et les critères d'impact qui constituent un facteur discriminant dans la sélection des projets. La politique d'investissement responsable intègre en ce sens les enjeux climatiques et la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Engagement climat

L'année 2021 a permis de renforcer encore la robustesse et le poids de l'analyse ESG dans le processus d'investissement. La maîtrise des risques E&S est assurée en conformité avec la procédure mise en place en 2018 et les standards les plus élevés qui y sont associés. Tous les projets financés en 2021 sont ainsi alignés avec les standards de performance d'IFC et, de manière plus globale, respectueux de la transition écologique et énergétique des pays où STOA investit. Le fond n'a pas d'exposition aux énergies fossiles en 2021 et les émissions évitées par les projets renouvelables dans le portefeuille STOA excèdent les émissions de gaz à effet de serre dégagées par les autres projets.

L'analyse projet se réfère systématiquement aux éléments qualitatifs et quantitatifs des scénarios de transition définis par les pays dans le cadre de l'accord de Paris. Le charbon thermique fait partie des exclusions de STOA. Toutes les participations font l'objet d'un dialogue actionnarial sur les aspects ESG. Par exemple, pour le projet NOIP, de nombreuses actions ont été menées au cours de l'année 2021 afin d'améliorer la sécurité routière. Les projets émettant trop de pollution font quant à eux l'objet d'un dialogue actionnarial afin de réduire leur empreinte carbone, lors des comités relatifs aux enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi, depuis 2018, 81% des investissements de STOA sont à cobénéfice climat (en cumulé).

Engagement biodiversité

Le fonds est signataire des PRI via le groupe CDC, des *IFC Operating Principles for Impact Management* et, depuis 2021, de *Finance for Tomorrow* et du *Finance for Biodiversity Pledge*, un collectif visant à s'engager pour des résolutions ambitieuses en faveur de la biodiversité. Cet engagement permet à STOA de se placer en tant que principal contributeur à la préservation de la biodiversité. Afin de mesurer l'efficacité de ses investissements STOA s'est dotée d'une procédure robuste en matière d'évaluation et de suivi des risques E&S associés à ses investissements, en conformité avec les standards de l'IFC (maîtrise des risques et gestion des impacts) et s'appuyant sur un certain nombre de documents de référence internationale. En 2022, STOA a pour ambition de renforcer sa stratégie biodiversité afin de consolider sa maîtrise des risques mais aussi son impact positif.

⁽¹⁾ Retrouvez les informations de STOA ici : <https://www.stoainfraenergy.com/>.

Cette annexe vise à retrouver rapidement les informations exigées par l'article 29 de la loi Énergie-climat, compte tenu du fait que ce bilan a été structuré en fonction des piliers de la Task Force on Climate-Related Disclosures.

Conformément à l'article 29 de la loi Énergie-climat et à son décret d'application, la Caisse des Dépôts publie les informations qui couvrent à la fois la **politique de vote et d'engagement avec les entreprises** et un **bilan de sa politique d'investisseur responsable 2021**.

La Caisse des Dépôts a volontairement choisi de publier, en avance de phase réglementaire, les **informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles**, mais également de fournir un état des lieux complet de la gestion des risques ESG au 31 décembre 2021.

Informations requises par le décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie-climat	Pages
Informations relatives à la démarche générale de l'entité	9 à 37
Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	14 et 70 à 71
Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	9 à 17
Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	64 à 66
Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	62 et 69
Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris susvisé, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du même règlement	21 à 26 et 56 à 61
Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	27 à 29 et 63
Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	39 à 53

Groupe Caisse des Dépôts

56, rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

   
[caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)



Ensemble, faisons grandir la France